

CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n°110 deuxième trimestre 2010

SOMMAIRE

Sommaire.....	57
- Correspondance d'Anne de Polignac, maréchale de Châtillon à André Rivet (fin) par Jean-Luc TULOT.....	58
- Généalogie et banque protestante : les Berthoud et les Courvoisier par Thierry Du PASQUIER.....	89
- L'ascendance d'André Chamson (1900-1983) par Myriam PROVENCE.....	95
- Contrats de mariages à Saint-André-de-Valborgne et à Saint-Martin-de-Campcelade (1726-1787) « R-V » par Thierry DUPUY.....	103
- Questions.....	112

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 260 exemplaires
Dépôt légal : juin 2010
Commission paritaire des publications
et agences de presse: certificat
d'inscription n°65.361

Prix au numéro: 8,50 euros

Directeur de la publication :
Jean-Hugues CARBONNIER

**CORRESPONDANCE D'ANNE DE POLIGNAC
MARECHALE DE CHATILLON
A ANDRE RIVET**

Nous reproduisons ci-après cette correspondance présentée et annotée par Monsieur Jean-Luc Tulot.

* * * *

**18 septembre 1637 - Paris¹
La Maréchale de Châtillon
à André Rivet**

Monsieur,

Quelque personne s'estant adressée à moy pour une affaire qui regarde la principauté d'Orange, i'ay creu ne m'en pouvoir mieux décharger qu'à vous qui voyez souvent Madame la princesse, laquelle ne sera pas marrie de sçavoir Madame sa seur en l'estime où elle est en ce païs. La aussi bien que par tout ailleur, ce n'est pas pour m'ingérer en chose de telle importance n'en ayant ni la volonté ni la hardiesse, mais seulement afin de ne frustrer l'espérance d'autruy m'estant mesme engagée de vous envoyer un extrait de lettre que vous trouverez cy-joint.

Et parce qu'il y a longtemps que vous n'avez receu des mienes, ie vous rendray conte de mon estat qui a esté plein de tracas. Depuis quelques années Monsieur de Chastillon ayant voulu que ie demeurasse icy en son absence à la poursuite de quelques affaires qu'il y a dans ce séiour. I'ay eu presque tous mes enfans malade de la petite vérole, et nous y avons perdu Madame de Loudrière², ma belle-seur, après une fort longue maladie dans laquelle a pâtie sa patience et sa piété que Dieu luy avoit donnée à un haut point. Monsieur son frère la regrette avec tendresse ayant esté uniquement aimé de cette bonne et vertueuse soeur.

¹ Cette lettre a été classée à tort comme étant du 18 septembre 1631 dans le recueil des lettres de la maréchale de Châtillon à André Rivet. Les mentions de la mort de Mme de Loudrière, de celle Charnacé, du siège de Damvilliers par le maréchal de Châtillon établissent que cette lettre est de 1637.

² Françoise de Coligny, veuve de René de Talensac, sieur de Loudrière.

Il est maintenant au siège de Damville forte place sur la frontière du Luxembourg du costé de la Lorraine dont la circonvallation est fort advencée, et les approches s'en devoient commencer lundy dernier 14^{me} de ce mois³. Peu de personnes croyent qu'il en vienne à bout à cause de la situation. Ceste place estant environnée d'un marest et n'y ayant qu'une advenue facile, néantmoins il en espère bon succès moyennant l'aide de Dieu qui a bénit jusques icy ses entreprises. Mes enfans sont avec luy, dès qu'il s'est mis en campagne et parce que vous leur faites l'honneur de les aimer, ie vous diray Monsieur que Dieu leur fait trouver grâce devant un chascun, n'estant pas en mauvaise estime parmi les gens d'honneur, ie souhaiterois tousjours qu'ils puissent se rendre digne de servir sous Monsieur le prince d'Orange, et parce que i'ay appris la mort de Monsieur de Charnacé⁴, auquel on croit que Monsieur Douchan⁵ succèdera pour ce qui est de son régiment. Je vous supplie vouloir faire souvenir Son Altesse de ce qu'il luy a plu me faire espérer lorsque vous prîtes la peine de m'en escrire par son ordre. Je ne prétens pas en cela estre considérée, mais bien luy remémorer la bonne volonté qu'il luy a plu tesmoigner à Monsieur de Chastillon sur ce sujet en diverses occasions, mais ie vous surcharge de beaucoup d'importunités. Excusez-les soins d'une mère, selon vostre charité accoustumée et n'espargnez mes peines si ie vous puis rendre quelque service de deça ou ailleurs car ce me sera faveur et contentement, puis que ie suis,

Monsieur,

*Vostre servante très affectionnée
Anne de Polignac*

Si i'avois appris quelques bonne nouvelle d'Angleterre, i'aurois fort la hardiesse d'en tesmoigner ma joye à Sa Majesté de Bohême⁶, selon la liberté qu'il luy plaist m'en donner. Monsieur l'Ambassadeur extraordinaire est icy fort à nostre voisinage. Je n'apren pas qu'il soit encore sur son départ. On tient que Madame de Chevreuse s'en est allée en dilligence en ce païs là, en autre habit que les siens ordinaires. Si la Reine ne le sçait vous luy pourrez dire.

A Paris, ce 18^{me} septembre 1637.

Je vous supplie que Mademoiselle vostre femme trouve icy les assurances de mon service.

B. U. Leyde, BPL 293/II

³ Damvilliers assiégé par le maréchal de Châtillon le 18 août 1637 capitula le 27 septembre. MONGLAT, *Mémoires*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle Collection des Mémoires à l'Histoire de France, tome XXIX, Didier et Cie, Paris, 1857, p. 55.

⁴ Hercule-Girard, baron de Charnacé, colonel du 5^e régiment français au service des Etats, a été tué le 1^{er} septembre 1637 lors du siège de Bréda.

⁵ Louis Duplessis, seigneur d'Ouchamps, qui depuis 1621 était le lieutenant-colonel du 1^{er} régiment d'infanterie français, commandé par Gaspard III de Coligny, à la mort de Charnacé, prit le commandement du 5^e régiment français. Site INTERNET, The Dutch Regiments, Infanterie Regiments 599 b et 634 b.

⁶ La reine de Bohême, Elisabeth Stuart qui vivait en exile à La Haye.

16 novembre 1637 - Paris
La Maréchale de Châtillon
à André Rivet

Monsieur,

La première des trois lettres qu'il vous a plu m'escire, m'a esté la dernière rendue par le fils de Thevenot, à qui i'en donnay des miennes il y a aujourd'huy huict iours avec des recommandations aussi expresses que j'ay peu envers envers une personne qui a charge de nos affaires en Saintonge, vous assurant que tout ce qui viendra de vostre part sera tousiours bien receu de la miene vostre paquet a aussi esté porté selon son adresse, mais après avoir donné compte de ces choses, ie vous doy rendre mes très humbles remerciments non seulement des soings qu'il vous a plu de prendre en faveur de mon fils, mais aussi de l'advis qu'il vous plaist me donner pour son voyage, sur quoy n'ay à vous dire que la lettre que Son Altesse a fait l'honneur à Monsieur de Chastillon de luy escrire estant arivée avant la fin du siège de Danville qui n'a esté rendu que le 27 d'octobre, on creu qu'il ne seroit pas bienséant à mes enfans d'en partir avant la fin de ceste action. Depuis, Monsieur leur père s'estant résolu de venir icy, sous le bon plaisir du Roy qui luy fait ceste grâce de luy permettre, a pensé qu'il ne retarderoit pas beaucoup leur départ, les amenant avec luy. Cependant, il a fait ses très humbles remerciments à Monsieur le prince d'Orange par un lettre, dont Monsieur Heuft⁷ s'est chargé, et se sent tellement obligé à la bonté de Son Altesse qu'il ne se peut rien adiouter au resentment qu'il en a, car le bienfait dont elle l'a voulu gratifier luy estant une marque de la bonne volonté qu'elle a tousiours concervée pour luy, rend cette faveur doublement précieuse, dont toute la famille luy demeure redevable et quoy que ie ne soye pas digne d'estre mise en compte, néantmoins puis que j'ay part à la grâce et à la recognoissance, ie vous supplie très humblement de tesmoigner à Monsieur le prince et à Madame que je ne seray jamais ingrate de l'honneur qu'ils nous font et que si ie ne leur puis rendre autre service au moins priray-je Dieu pour leur prospérité et celle de Messieurs leurs enfans.

Je réserve aux miens de porter une lettre de ma part à Madame la princesse et vous demande pardon de vous avoir fait dire une fausse nouvelle à la reyne de Bohême vous ayant mandé que Madame de Chevreuse estoit en Angleterre. Il est vray qu'on la creu ainsi, mais en effect elle est en Hespaigne comme ie l'escry à Sa Majesté. Vous sçavez tous les heureux sucés que la France a eux cette année, les vostres y ont fort esclaté et on tesmoigne de vouloir plus iamais entretenir une bonne corespondance avec vous, mais comme ce sont affaires au dessus de ma portée aussi en laisseray-ie le discours à d'autres, vous suppliant de croire que ie suis avec une entière affection,

Monsieur,

Vostre très affectionnée et obligée servante
Anne de Polignac

A Paris, ce 16 novembre 1637.

Vous me permettrez de baiser icy les mains à Mademoiselle vostre femme et de l'asseurer que je vis encore hier Mademoiselle Goyer⁸, sa seur, qui se portoit fort bien. La

⁷ Jean Hoeuft (1578-1651), banquier à Paris, d'origine hollandaise, joua un rôle important dans le paiement des subsides accordés par la France aux Provinces-Unies à la suite du traité de 1637. Il était en même temps commissaire des Etats-Généraux des Provinces-Unies.

⁸ Suzanne du Moulin, femme de Pierre Goyer.

miene⁹ a tousiours demeuré à St-Maur avec Monsieur le marquis de La Force, depuis qu'il s'y est rompu la jambe. Je pense qu'eux et leur famille reviendront jeudy icy.

Monsieur, ie vous supplie que la lettre adressante à Monsieur d'Hammé¹⁰, qu'on apelle en Holande Monsieur de La Force, luy soit baillée.

B. U. Leyde, BPL 293/II

14 avril 1638 - Paris
La Maréchale de Châtillon
à André Rivet

Monsieur,

Bien que ie ne soye pas encore remise d'un mal assez long que i'ay eu il ne m'est pas possible de laisser partir mon fils¹¹ sans recommander à vostre charité et vous tesmoigner la joye que i'ay de ce qu'il a plu à Dieu d'exaucer mes souhaits le mettant dans le chemin où je l'ay tant désiré. Nostre Seigneur luy face la grâce de s'y comporter en homme de bien ayant tousiours pour but la gloire de son st. nom.

Je vous supplie très humblement, Monsieur, si vous voyez qu'il s'escarte en quelque façon de le vouloir redresser de quoy ie vous requier avec d'autant plus de hardiesse qu'il me semble que le fons de son cœur est bon et Dieu mercy jusques icy il ne s'est pas eschapé en aucune action dont ie me puisse plaindre. Je m'assure qu'il ne menquera pas d'affection et de fidélité au service de Son Altesse et de Monsieur le Prince son fils. Dieu veuille qu'il se rende digne de l'honneur qu'il en reçoit et que nous puissions tous en tesmoigner nostre recognoissance par les très humbles services que nous avons voués de longtemps à la Maison de Nassau dont ie souhaicteray toute ma vie la prospérité et de Madame la princesse à qui i'ay pris la liberté d'escire par mon fils.

Monsieur de Chastillon a retenu son cadet¹² pour ceste campagne, estimant qu'il a encore besoing de l'œil du père. Je remets à l'aisné de vous dire des nouvelles de deçà qui

⁹ Jeanne de La Rochefaton de Saveilles, demi-sœur d'Anne de Polignac, épouse d'Armand Caumont de La Force, marquis de la Force, fils aîné du premier maréchal de La Force.

¹⁰ Pierre de Caumont de La Force, baron d'Eymet, 5^e fils du premier maréchal de La Force. Colonel du régiment de cuirassier de La Force. Site INTERNET, The Dutch Regiments, Infanterie Regiments 625 a.

¹¹ Maurice de Coligny, comte de Coligny, âgé de 19 ans, partait pour les Provinces-Unies afin d'aller prendre le commandement de la première compagnie (la compagnie colonelle) du régiment de Châtillon.

¹² Gaspard IV de Coligny, marquis d'Andelot, âgé de 18 ans.

seront peut-estre vieilles si le vent ne le favorise. Le Seigneur le veuille conduire et vous donner ensemble à Mademoiselle vostre femme la prospérité que vous souhaicte celle qui sera pour iamais,

Monsieur,

*Vostre servante très affectionnée et
obligée*

Anne de Polignac

A Paris, le 14 d'avril 1638.

B. U. Leyde, BPL 293/II

5 juin 1638 - Paris
La Maréchale de Châtillon
à André Rivet

Monsieur,

J'ay receu les deux lettres qu'il vous a plu m'escire dont la dernière fut hier aportée céans par M. vostre fils pendant que j'étois à la ville, mais il dit à nos gens qu'il prendroit la peine de me venir voir aujourd'huy, ce que ie tiendray à faveur et le serviray en tout ce qui me sera possible, m'y sentant très estroitement obligée par des esgards généraux et particuliers sur lesquels ie ne vous pourray iamais assez rendre de recognoissance pour la charité dont il vous plaist d'user envers moy et les miens. Je loue Dieu de ce que mon fils a trouvé grâce devant leurs Altesses et souhaicte que par sa sujection, ses services et toute sa bonne conduite, il se puisse rendre digne de l'honneur qu'il en reçoit duquel Monsieur son père et moy nous sentons très redevables à leur bonté dont les effects sont si obligeans que les resentiments n'en peuvent estre que fort vifs.

Je croy que vous sçavez maintenant comme mon dit Sieur de Chastillon est avec l'armée du Roy devant St-Omer. Dieu luy face la grâce d'y réussir comme aux autres entreprises qu'il a faictes cy-devant¹³ et nous donner de bonnes nouvelles que nous atendons icy de monsieur le prince d'Orange qu'on croit attaché à quelque grand desseing.

¹³ Cette opération ne se passa pas comme l'escomptait la maréchale. Le maréchal de Châtillon à la tête de son armée avait investi Saint-Omer le 26 mai. Au mois de juillet, il fut rejoint par une seconde armée commandée par le maréchal de La Force, mais les deux maréchaux s'opposèrent sur la tactique à suivre et « ils en vinrent à des paroles aigres et piquantes qui les obligèrent d'écrire à la Cour. Les deux armées durent finalement lever le siège de Saint-Omer le 15 juillet. Durant le siège du Catelet à la fin du mois d'août, le maréchal de Châtillon eut ordre de laisser le commandement au maréchal de La Force et de se retirer en sa maison de Châtillon-sur-Loing. La lettre du Roi portait qu'il ne pouvait ôter de son esprit le mauvais succès du siège de Saint-Omer, duquel il lui attribuait la faute. MONTGLAT, *Mémoires, op. cit.*, p. 67-70. Cet exil fut toutefois momentané, il reçut à nouveau le

Quant à l'affaire particulière dont il vous a plu me faire mention touchant la Dame qui vous est suspecte par sa langue, il est vray que ie l'ay veue et qu'elle m'a dit avoir fait sa paix avec vous et Mademoiselle vostre femme. Elle a eu grand tort de s'y mettre mal, mais vous pouvez iuger la différence que ie fay entre vous et elle qui ne trouvera iamais que honte et désavantage en la mesconnoissance qu'elle tesmoigne des bons offices que vous luy aviez rendus. Vos actions sont si cognues que vous n'avez pas besoin d'apologie, que si les hommes sont ingrats envers vous, Dieu est fidelle qui se resouviendra d'un verre d'eau donné en son nom et remunerera vostre charité suivant ses promesses.

Faites-moy la faveur de croire que ie suis d'une affection toute entière,

Monsieur,

*Vostre plus humble servante
Anne de Polignac*

A Paris, ce 5^{me} de juin 1638.

B. U. Leyde, BPL 293/II

**29 avril 1639 - Châtillon
La Maréchale de Châtillon
à André Rivet**

Monsieur,

L'indisposition, où ie suis, me fait employer une autre main que la mienne pour vous rendre toutes les grâces qu'il m'est possible des charitables advis que vous m'avez donné. Entre toutes les obligations que ie vous ay, celle là est bien des plus sensibles, y ayant peu de gens quy veillent prendre de tels soings. J'espère Monsieur que les vostre oront reucy en bien à celuy pour lequel vous les avés pris, car Monsieur son père ayant eu plus de créance en ce que vous nous avés mandé qu'à tout autre discours, a aporté tous les remèdes qu'il a creu nécessaire pour arester le cours du mal, et ie vous supplie de tout mon cœur de vouloir continuer à i contribuer du vostre en advertissant nostre jeune homme de son devoir¹⁴.

commandement d'une armée pour la campagne de 1639, car comme le signale Tallemant il n'y avait alors que lui et le maréchal de La Force qui savaient « comment on faisoit des tranchées ».

¹⁴ La première partie de cette lettre a été publiée par A. G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijk Hugenoet ann het hof van Frederik Hendrik, op. cit.*, p. 153-154.

Nous entendons qu'après celuy qu'il doit à Dieu, il rende tout le reste à Monsieur le prince d'Orange des commandemens duquel nous désirons qu'il despende absolument. Il nous a tesmoigné avoir ce mesme dessain et ie me persuade qu'il prendra une conduite mieux réglée et quelque meilleure société que celle qu'il a eu cy devant dont il a desfance expresse de s'acoster à l'advenir. Dieu veuille exaucer nos prières sur ce suiect et vous donne toute matière de contentement et de joye. Permetés-moy d'assurer icy Mademoiselle vostre fame de ùon service et me faite la faveur de croire que ie suis,

Monsieur,

*Vostre très affectueuse servante
Anne de Polignac*

De Chastillon, ce 29 avril 1639.

B. U. Leyde, BPL 293/II

**22 mars 1640 - Châtillon
La Maréchale de Châtillon
à André Rivet**

Monsieur,

J'espère que mon fils aura le bonheur de vous entretenir avant que d'aller à l'armée et que vous luy ferez ceste grâce de luy départir vos bons conseils selon l'affection que vous avez de tout temps tesmoignée à ceste famille. Je le voy touché des remonstrances que Monsieur son père et moy luy avons faictes et en dessein de se conduire selon l'advis des gens de bien lesquels nous désirons qu'il fréquente renonçant à la société de ces compagnies dangereuse qui ne peuvent apporter que malédiction. Les ieunes esprits ne sont pas tousiours capables d'apercevoir la mauvestié de tels diables qui d'ordinaire se veulent transformer en honnestes gens pour mieux attraper les autres. Mais quant on en est adverti il n'i a plus d'excuse si on ne se retire non pas de leur veue, car il faudroit sortir du monde, mais de leur conversation particulière.

Si mon fils est assez heureux pour vous parler familièrement et vous ouvrir ses pensées, i'estime que son esprit ne vous désagrèera pas et que vous trouverez de la docilité en luy et ce seroit un moyen de le tenir en sa piété où il doit estre. C'est pourquoy ie vous supplie de luy vouloir donner lieu à ce faire. Vous sçavez que telles gens creignent quelquefois d'aborder les personnes d'autorité et n'osent leur parler qu'avec cérémonie, mais i'espère que vostre extrême bonté et charité donnera sujet à celuy-cy de s'aprocher de vous avec comfiance d'estre suporté et de trouver un père et un amy tout ensemble. Je vous supplie aussi très humblement de luy vouloir nommer ceux de Messieurs les Estats et autres personnes que vous croyez qu'il doit le plus visiter et enfin Monsieur l'advertir des choses nécessaire à sa conduite spirituelle et temporelle.

Un autre que vous m'estimerait bien hardie de requérir tous ces offices là, mais comme ie sçay que vous aurez très agréable de les rendre, aussi ose-ie vous les demander en conscience de n'estre pas esconduite et avec la liberté que doivent avoir les uns avec les autres ceux qui sont de la famille de Nostre Seigneur, lequel ie supplie de vous faire sentir de plus en plus sa dillection et bénir abondamment les vostres.

J'ay sceu qu'il a ramené l'ainé de vos enfans dans son Eglise¹⁵, de quoy ie me suis resiouie, comme ie feray tousiours de ce qui nous pourra apporter satisfaction ; estant,

Monsieur,

Vostre plus humble et très
affectionnée servante
Anne de Polignac

A Chastillon, le 22 de mars 1640.

B. U. Leyde, BPL 293/II

En 1641, le maréchal de Châtillon commandait l'armée de Champagne qui fut engagée contre Sedan tenu par le comte de Soissons et le duc de Bouillon. Mais il avait vieilli, lors de la bataille de La Marfée le 6 juillet sa cavalerie se débanda et son infanterie fut taillée en pièce par son ancien coreligionnaire le jeune duc de Bouillon. Tallemant mentionne que son fils d'Andelot le sauva lors de cette bataille¹⁶. A la suite de cette défaite, il quitta le commandement de son armée pour la laisser au maréchal de Brézé. Pour le consoler de cette disgrâce, le Roi donna le régiment de Piémont, vacant par la mort de son colonel à d'Andelot, son second fils¹⁷. Au Cardinal de Richelieu qui remarquait que « récompenser le fils d'un général qui vient de perdre une bataille cela est inouï », Louis XIII répondit : « Ce n'est pas toujours la faute des généraux quand les batailles se perdent »¹⁸.

¹⁵ Claude Rivet (1603-1647), sieur de Mondevis, le fils aîné de Rivet qui en 1629 suivant l'exemple de son patron le duc Henri de La Trémoille était allé à la messe, avait renoué avec la Religion réformée le 12 juin 1639 au temple de Charenton.

¹⁶ TALLEMANT des REAUX, Historiettes, tome II, Historiette "Le mareschal de Chastillon", p. 105.

¹⁷ MONTGLAT, Mémoires, op. cit., p. 107-108.

¹⁸ PUYSEGUR, Mémoires, Paris, Chez Charles-Anne Jombert, 1747, 2 vol., tome I, p. 264-265.

A la suite de cet échec, le maréchal ne servit plus. Au mois de novembre 1642, il fut taillé de la pierre¹⁹. Opération périlleuse à cette époque à laquelle il survécut. Le Fonds Rivet, conserve la lettre qu'il lui écrivit le 11 mai 1643.

**11 mai 1643 – Paris
Le Maréchal de Châtillon
à André Rivet**

Monsieur,

Il y a desia quelque temps que i'ay receu une lettre de vous depuis ma maladie, par laquelle vous me donnez de nouveaux tesmoignages de vostre affection, dont je vous remercie et vous en demeure bien fort obligé. Je ne fay point de doute que les prières des gens de bien n'ayent esté efficaces envers Dieu pour obtenir la guérison qu'il luy a pleu m'envoyer. Il me fera la grâce comme je l'en prie de tout mon cœur de consacrer à son saint service les jours qu'il luy plaist encor m'eslargir sur la terre.

Je me remets à Monsieur de La Villaumere de vous dire plus particulièrement mon estat et vous prie d'avoir créance à quelques autres choses dont je l'ay prié de vous entretenir de ma part, me faisant tousiours la faveur de croire que je suis véritablement,

Monsieur,

*Vostre plus humble et très affectionné
à vous faire service*

Chastillon

A Paris, ce XI may 1643.

B. U. Leyde, BPL 293/II

¹⁹ Lettre de Sarrau à Rivet du 15 novembre 1642. Hans BOTS et Pierre LEROY, Correspondance intégrale (1641-1650) d'André Rivet et de Claude Sarrau, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1978-82, 3 vol., tome I, p. 309.

Depuis le retrait de leur père du service, Maurice et Gaspard IV de Coligny avaient rejoint le cercle de leur parent le jeune duc d'Enghien²⁰ où se rencontraient des catholiques comme Pisani, le fils de la marquise de Rambouillet, des fils de nouveaux convertis comme les frères Chabot et aussi des huguenots bon teint comme François Gouyon, baron de La Moussaye. Ce groupe menait joyeuse vie, courtisant les belles dames, rimant, jouant, ... bien loin de l'austérité huguenote. Au printemps 1643, Gaspard IV défraya une première fois la chronique en abjurant le protestantisme pour plaire a-t-on dit à Marion de Lorme. A ce propos Claude Sarrau écrivait à André Rivet :

28 mai 1643 – Paris
Claude Sarrau
à André Rivet
(extrait)

Ses déportements libertins donnoient, long temps y a, subject d'appréhender ce qui est arrivé, veu principalement qu'il ne donnoit aucun lieu aux remonstrances de ses père et mère qui n'ont pas manqué à ce qu'ils devoient en son endroit. Et c'est la seule consolation qui leur reste de ce naufrage. Car d'espérer un retour c'est ce flatter d'un avantage qui n'a pas beaucoup d'exemples. Faut néanmoins louer Dieu, et attendre de sa bonté qu'elle sera fleschie par la piété de la Mère qui est une des plus sages et vertueuses Dames qui soit sur la terre. Non perierit filius tantarum lacrymarum²¹.

B. U. Leyde, BPL 289/1/126-127

Le 9 août 1643, Henriette l'aînée des filles du maréchal de Châtillon épousa au château de Châtillon un seigneur Ecossais Thomas Hamilton, comte d'Hadington, qui en était tombé amoureux alors qu'il était élève au collège de Châtillon. Le 16 août 1643, Anne d'Autriche désireuse de se concilier les huguenot, considérant que le maréchal de Châtillon, général des Français en Hollande avait rendu de grands et signalés services à la couronne dans le commandement de dix armées royales, par lettres patentes érigea la terre et seigneurie de Châtillon-sur-Loing, Aillant, Montcresson, Mormant, Saint-Maurice-sur-l'Averon et dépendances en duché-pairie sous le nom et l'appellation de Coligny.

²⁰ Bernard PUJO, *Le Grand Condé*, Albin Michel, 1995, p. 53 et Katia BEGUIN, *Les princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand siècle*, Coll. Epoques, Champ Vallon, 1999, p. 66-67. Gaspard II de Coligny, l'arrière grand-père de Maurice et de Gaspard IV de Coligny, tué lors de la Saint-Barthélemy, était le fils de Louise de Montmorency, sœur du connétable de Montmorency, et l'oncle de Charlotte de Montmorency, mère du duc d'Enghien.

²¹ Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance d'André Rivet et de Claude Sarrau, op. cit.*, tome II, p. 12.

Pendant ce temps, le 19 mai le duc d'Enghien avait défait les Espagnols à Rocroy et le 8 août prit Thionville. Entouré de ses petits maîtres, il revint à Paris. Siège d'intrigues, dans le cadre de l'une d'entre elles, Maurice de Coligny le 12 décembre 1643 se battit en duel avec le duc de Guise pour défendre l'honneur de Mme de Longueville.

Le duel du comte de Coligny et du duc de Guise
d'après François IV de La Rochefoucauld

« Le duc d'Enghien [...] laissa à Coligny la liberté de se battre contre le duc de Guise, qui avait été mêlé dans cette affaire. Coligny était faible, peu adroit, et il relevait d'une longue maladie ; il choisit d'Estrades qui depuis a été maréchal de France, pour appeler le duc de Guise, qui se servit de Bridieu, et ils prirent rendez-vous à la place Royale. Le duc de Guise, en mettant l'épée à la main, dit à Coligny : “ Nous allons décider les anciennes querelles de nos deux maisons, et on verra quelle différence on doit mettre entre le sang de Guise et celui de Coligny ”. Le combat fut bientôt fini : Coligny tomba, et le duc de Guise, pour l'outrager, lui ôtant son épée, le frappa du plat de la sienne, d'Estrades et Bridieu se blessèrent dangereusement l'un et l'autre, et furent séparés par le duc de Guise. Coligny, accablé de douleur d'avoir si mal soutenu une si belle cause, mourut quatre ou cinq mois après d'une maladie de langueur. »

La Rochefoucauld, *Mémoires*²².

²² François IV de La Rochefoucauld, *Mémoires*, Ed. de La Table Ronde, Paris, 1993, p. 116-117.

19 décembre 1643 – Paris

**André Pineau
à André Rivet**

(extrait)

Je croy ne vous apprendre rien de nouveau, si je vous dis que samedi 12^e du courant M. le duc de Guise & M. le comte de Coligny se battirent en duel dans la Place Royale sur le soir. Ledit comte le fit appeler par Monsieur d'Estrade²³ qu'il avoit choisi pour second. Le duc eut l'avantage de son côté ayant désarmé son homme qu'il traitta généreusement en ne luy ostant pas la vie, quoy qu'il ne l'ait jamais voulu demander. Ils se sont tous deux éloignez de Paris à cause de l'indignation de la Reine.

M. le mareschal de Chastillon partit mardi dernier 15^e de ce mois pour se retirer chez luy ; ce qu'il a fait de son propre mouvement & après avoir veu Sa Majesté & Monseigneur le duc d'Orléans²⁴ qui l'ont bien reçu, nonobstant l'action de Monsieur son fils.

B. U. Leyde, BPL 286/I/72

Maurice de Coligny lors de son duel avec le duc de Guise avait reçu une blessure à la main qui s'infecta.

25 décembre 1643 - Paris

**André Pineau
à André Rivet**

(extrait)

«M. le comte de Coligny [...] est fort malade de la blessure qu'il reçut à la main gauche le jour du duel. Quoy qu'elle ne semble pas grande, il y a apparence de gangrène ».

B. U. Leyde, BPL 286/IV/5

²³ Godefroy comte d'Estrade (1607-1686), tour à tour soldat et diplomate, reçut le bâton de maréchal de France. En cette année 1644, de retour d'une mission diplomatique auprès des Etats généraux et du Landgrave de Hesse-Cassel, il avait servi de second au comte de Coligny lors de son duel contre le duc de Guise et M. de Bridieu.

²⁴ Depuis la mort de Louis XIII, Gaston d'Orléans était lieutenant-général de l'Etat et de la couronne de France. Georges DETHAN, *La vie de Gaston d'Orléans*, Editions de Fallois, Paris, 1992, p. 215.

Après avoir connu des hauts et des bas l'état de santé du comte de Coligny s'aggrava à la fin de la première quinzaine du mois de mai. Voyant son fils aîné perdu, le maréchal de Châtillon pour éloigner son fils cadet du duc d'Enghien et de son entourage, sollicita le prince d'Orange d'accorder les charges dont bénéficiait son aîné.

18 mai 1644 – Paris
Le Maréchal de Châtillon
à André Rivet

Monsieur,

La longueur de la maladie de mon fils aîné, et l'extrémité dans laquelle nous l'avons veu depuis six jours, nous avoyent fait comme désespérer de sa vie. Ce qui m'obligea d'écrire à Monsieur le prince d'Orange par l'ordinaire de samedi dernier pour supplier S. A. en cas qu'il (illisible) de sa personne, d'avoir agréable de me remettre sa charge de colonel à présent, encore que par la grâce de Dieu il soit en beaucoup meilleur estat, et tel que vous dira M. de Bouterne ; néanmoins tousjours dans la crainte d'un mauvais événement, je persiste encore dans ce mesme désir pour les considérations que ledit Sieur de Bouterne vous fera entendre plus particulièrement²⁵.

Je vous supplie d'y adiouster créance et de vouloir apporter ce qui dépendra de vous pour l'effect d'une chose, laquelle je me veux promettre que vous trouverez juste et raisonnable, me remettant donc sur ledit Sieur de Bouterne de ce que je pourrois adiouster à cette lettre. Il ne me reste qu'à vous supplier de me continuer en cette occasion les tesmoignages de vostre affection dont je me revancheray par tout où j'auray lieu de vous rendre des preuves de la mienne et vous faire parêtre par effect que je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre plus affectionné serviteur
Chastillon

A Paris, ce 18 may 1644.

B. U. Leyde, BPL 293/II

Maurice de Coligny mourut le 23 mai 1644 à Paris. Claude Sarrau et André Pineau dans leurs lettres du 27 et 28 mai relatent ce décès à André Rivet.

²⁵ Le prince d'Orange réserva une suite favorable à la requête du maréchal de Châtillon. Le 6 juin 1644, Rivet écrivait à Sarrau : « Son Altesse d'Orange sur la lettre du père a donné de fort bonne grâce le Régiment au frère, qui doit venir bien tost ». Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance d'André Rivet et de Claude Sarrau, op. cit.*, tome II, p. 290.

27 mai 1644 – Paris

Claude Sarrau

à André Rivet

(Extrait)

Il n'est plus, estant décédé Lundy matin dans un estat, pour ce qui est de la tranquillité de son âme, vrayment Chrestien. La longueur de la maladie qui a duré 48 iours l'avoit extraordinairement abbatu, mais l'homme intérieur s'est fortifié d'autant plus que celui du dehors s'est anéanti. Ainsi a-t-il fort consolé Monsieur et Madame Chastillon et le général des gents de bien qui perdent tous beaucoup en ce jeune Seigneur, l'Eglise singulièrement, mais Dieu ne veut pas qu'elle cherche son appuy et établissement des grands et puissants de ce monde, forts et considerables selon la chair. Il a généreusement et saintement exhorté son cadet à se convertir et retourner à la Vérité de l'Evangile : on ne sçait que s'en promettre ; pour se consoler de la perte de son frère, il s'est abandonné à des Moines qui l'ont promené de couvent en couvent. Il y a apparence que la charge de Colonel que le defunct avoit en vos quartiers lui sera conservée par Son Altesse d'Oranges. Si pendant que vous les tiendrés, il ne revient tout de bon, ie le tiendray désespéré et entièrement perdu. Les conseils du Tout puissant sont incompréhensibles, de veoir une maison à qui la France doit humainement sa Réformation réduits à un révolté, fils d'une Mère qui est un miracle de piété et de toutes les vertus civiles. Faut se laisser conduire à la providence et se soubmettre à ses ordres²⁶.

B. U. Leyde, BPL 289/II/35

28 mai 1644 – Paris

André Pineau

à André Rivet

(Extrait)

Je me trouvoy dans sa chambre lorsque son corps fut ouvert & embaumé. On en a trouvé les parties nobles fort mal composées & n'y avoit pas d'apparence qu'il deust vivre plus longtemps. M. le maréchal de Chastillon & Madame sa héroïque compagne en sont affligés au delà de ce que je vous en puis dire. Ce jeune Seigneur est généralement regretté & a fini sa vie en l'âge de 25 ans. Deux jours après son decez son corps a esté emporté à Chastillon pour estre mis au sépulchre de ses illustres ancestres. Monseigneur son père a écrit sur ce triste sujet à Son Altesse d'Orange & à Messieurs des Estats pour leur demander pour luy mesme la charge de feu Monsieur son frère.

B. U. Leyde, BPL 286/I/112.

²⁶ Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance d'André Rivet et de Claude Sarrau, op. cit.,* tome II, p. 279.

4 juin 1644 – Paris
Le Maréchal de Châtillon
au duc d'Enghien²⁷

Monseigneur,

Trouvant l'occasion à propos & M. de La [Moussaye], que Vostre Altesse a envoyé vers la Royne, sur le point de s'en retourner, cella m'a empesché de despescher exprès un gentilhomme pour vous sulplier agréer que ma fils aille trouver Monsieur le prince d'Orange affin d'aller prendre possession de la compagnie de coronel du régiment que feu son frère avoit et de la compagnie de cavalerie (illisible) au service de Messieurs les Etats.

Ledit prince estant en campagne et prest d'entreprendre un siège d'importance²⁸, je veux croire et espérer de la bonté de Vostre Altesse qu'elle trouvera bon que ma fils se rende le plus tôt qu'il pourra à la charge, que M. le P. d'Orange luy conserve de bonne grâce à condition qu'il se rendra le plus tôt qu'il se pourra près de luy pour en estre servi toute cette campagne où il ne manquera d'exercice. Ce sont les propres termes de sa lettre et me pressant de ne perdre aucun temps de l'envoyer, que le délai pourroit porter préjudice et faire croire à Messieurs les Etats qu'on négligeroit ses charges là, cella estant qu'il n'en pouvoit respondre ny les (illisible) que mon fils.

Je supplie très humblement Vostre Altesse de trouver bon qu'il s'en aille le plus dilligemment qu'il pourra. Il deubvoit (deux mots illisibles) aller recevoir vos commandemens de votre voix et vous tesmoigner le desplaisir qu'il a de se séparer pour quelque temps de cet honneur là sa (illisible) et (cinq mots illisible) que près de vostre (illisible).

Il n'a pas petite peine de se voir esloigné pour quelque temps et recherchera tousjours avec grand soin de rentrer sous l'heur de vos commandemens. En cella il suit les mesmes inclinations que j'ay de vous obéyr et vous tesmoigner à toutes les occasions qui s'offrent avec quelle passion je suis,

Monseigneur,

*Vostre très humble, très obéissant
et affectionné serviteur
Chastillon*

De Paris, ce 4 de juin.

Musée Condé, Chantilly, M XXX, 348-349

²⁷ Le duc d'Enghien qui avait reçu le commandement de l'armée de Champagne se préparait à rejoindre celle de Turenne qui opérait en Allemagne.

²⁸ Frédéric-Henri de Nassau le 28 juillet entreprit pour la seconde fois le siège du Sas-de-Gand, place située sur la Ley, rivière canalisée reliant la ville de Gand à l'Escaut occidental (Westerschelde). Cette place capitula le 5 septembre suivant.

10 juin 1644 – Paris
Le Maréchal de Châtillon
au duc d'Enghien

Monseigneur,

Je vous rends mille grâce de la response qu'il a pleu à Vostre Altesse me faire à la lettre que je luy avois escrit sur le subject du voyage de mon fils en Hollande. C'est pour le rendre le plus capable de servir sous l'honneur de vos commandements en une autre occasion. S'il se trouve le vent à propos et un navire de guerre prest à s'embarquer, dès qu'il arrivera à Caloes, il pourra s'employer pour un jour ou deux à visiter le siège de Gravelines, dont on parle encore fort douteusement et diversement²⁹. Il faut espérer que le bonheur et la valeur de Gassion, de (illisible) assisté de grands chefs et bons capitaines, ayant une armée de chois et d'élite et la plus forte qu'on luy sçauroit (illisible) avec ce que je vous marque toutes difficultez se requera surmonter et on luy envoie de nouveau des gardes François et Suisses. Il a l'argent et (illisible) et munitions de guerre à souhait que ne peut-il faire avec tout cella. Cependant ceste campagne ne se passera que Vostre Altesse n'y ait sa bonne part.

Je ne (la fin de la lettre portée sur la marge gauche est dissimulée par la reliure).

Musée Condé, Chantilly, M XXX, 361-362

18 juin 1644 - Paris
La Maréchale de Châtillon
à André Rivet

Monsieur,

Je vous rends très humble grâce des soings qu'il vous plaist avoir de moy et de toute cete famille et des consolations que vous m'avez départies, desquelles i'ay bien besoin ayant certes esté battue de plusieurs flots de la tempeste, qui m'ont bien estourdie, mais le bon Dieu aura pitié de moy, s'il luy plaist, ça ne m'advienne que ie luy attribue rien de mal convenable. Je sçay qu'il est très doux, miséricordieux et fidelle et le parfait des parfaits. Il m'a osté ce qui estoit sien et que i'espérois qui maintiendrait par sa grâce la cognoissance du vray bien en cete maison. Il m'a laissé celui que ie peut bien nommer en son esgarement le pli de ma douleur cete esproeuve est dure et cete coupe difficile à boire, mais on peut dire qu'il a voulu retirer de la corruption du siècle mauvais celui à qui il avoit fait plus de grâce et que c'est un

²⁹ Gravelines était assiégé par le duc d'Orléans avec sous ses ordres les maréchaux de La Meilleraye et Gassion. La place capitula le 29 juillet.

témoignage de son soin paternel envers luy et quant à l'autre il est puissant pour le rescussiter de mort à vie et faire abbonder le pardon là où le pêché a abbondé.

C'est Monsieur ce que ie luy demande en ma détresse recognoissant toutefois que ie suis bien digne de ses chastiments, mais que cest chose digne de sa bonté de faire grâce à ceux qu'il a humiliés sous sa puissante main. Je ne doute pas Monsieur que vous ne m'accordiez l'aide de vos prières par ce sujet et la continuation de vos soins envers ce qui me reste pour l'amener à repentence moyenant la faveur et bénédiction d'en haut qui peut seulle donner efficace à nostre travail. C'est un esprit qui de son naturel est assez doux et que la facilité a emporté dans beaucoup de fautes où les mauvaises compagnies l'ont plongé outre l'inclination naturelle que les enfans d'Adam ont à la corruption il a tesmoigné de grands sentimens de la mort de son frère qui l'a fort admonesté à repentence et a tesmoigné de beaucoup plaindre ma douleur dont il croit bien causer la plus grande partie. Il a promis à Monsieur son père de lire la Bible soigneusement, d'ouïr ceux qui prendront le soing de luy parler de son salut et de ne refuser nulle instruction sur ce sujet. De ses amis plus particuliers et mesme feu son pauvre frère m'ont assuré que dès le siège de Thionville qu'il fut incontinent après sa désertion il leur avoit advoué que si la chose estoit à faire il ne la feroit pas et qu'il n'en estoit plus qu'à voir de quelle grâce il pourroit revenir qui est une mauvaise qui est une mauvaise honte dont Sathan et le monde se servent fort envers luy, car mesme il croit que parmi ceux de nostre Religion on ne le tiendra plus que comme un volontaire et un esprit léger. D'ailleurs, il s'est mis certain scrupule sujet de la confession, de la présence corporelle de Jésus-Christ et leur sacrement et de cete Eglise universelle dont la Romaine prend le titre, lesquels il dit qui tiennent sa conscience et sur lesquels nous ne le satisfaisons pas aussi ne s'est-il guère donné le loisir de bien méditer sur ces points³⁰. Il advoue aussi qu'il y a quantité de choses d l'Eglise Romaine qui le choquent et enfin il semble qu'il ait l'esprit agité et combatu en sorte qu'on la veu tousiours mélencolique depuis certain temps.

J'espère que l'esloignement de ce lieu luy servira beaucoup. Il nous a tesmoigne avoir quelque dessein de passer l'hiver en Holande. C'est le nostre qu'il y demeure longuement. Nostre Seigneur y veuille bénir son séjour. Il a pris fort volontiers presque tout le train de son frère dont deux personnes sont demeurées icy malades, à sçavoir le Sr. de Luzerche et un valet de chambre de la Religion qui se portent mieux à présent et s'en iront bientost le trouver si Dieu plaist. Il a aussi luy mesme prié Monsieur des Vories de l'accompagner, comme il faisoit le dessein et a acepté un sage et vertueux gentilhomme dont la piété a esté à l'esproeuve, lequel Monsieur son père luy envoie Dieu aidant dans peu de iours et que nous avons creu qui seroit bien propre près de luy enfin nous apporterons ce qui sera en nostre puissance pour son bien spirituel.

³⁰ Anne de Polignac avait d'abord écrit « esplucher » avant d'écrire méditer et « choses » avant d'écrire points.

Excusez, Monsieur, toute l'inopportunité de ce long discours que ie vous fay comme à nostre amy particulier qui entre dans nos sentiments et de qui j'atans toute assistance avec le desein de vous rendre toute ma vie les devoirs

Monsieur,

*d'une très affectionnée et obligée
servante*

A. de Polignac

A Paris, ce 18 juin 1644.

Je baise très humblement les mains à Mademoiselle vostre femme.

B. U. Leyde, BPL 293/II

27 juin 1644 – La Haye
André Rivet
à Claude Sarrau
(Extrait)

J'en ai eu une de Madame la Mareschale de Chastillon très digne de sa piété. Monsieur son filz est arrivé en nostre camp. Quand j'auray l'honneur de le voir, j'essayeray s'il y a quelque moyen de le ramener, comme on le faict espérer et qu'il passera l'hyver ici³¹.

BNF, Ms fr. 2390/45-46

³¹ Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance d'André Rivet et de Claude Sarrau, op. cit.*, tome II, p. 312.

18 juillet 1644 – La Haye
André Rivet
à Claude Sarrau
(Extrait)

Je n'ay point veu le nouveau conte de Colligny qui est au camp ; mais ceux qui le voyent et entretiennent, le trouvent bien esloigné de résipiscence. On luy a envoyé un Prestre, [ce] qui a desja faict faire des plaintes à Messieurs les Estats, et resmonstrance au Maistre de n'admettre à son service missal que ses domestiques autrement qu'ilz y mettront ordre. On a réimprimé à Utrecht la vie de son Ayeul en latin³².

BNF, Ms fr. 2390/59-61

24 juillet 1644 - Châtillon
La Maréchale de Châtillon
à André Rivet

A Chastillon, le 24 juillet 1644.

Monsieur,

Sachant l'intérêt que vous prenez en ce qui touche cete maison et mesme au dessein que nous avons pour la conduite de mon fils, j'ay désiré que M. du Montel³³, qui a grande affection d'y contribuer tout ce qu'il luy sera possible, eut le bonheur d'estre cognu de vous, ce qu'aussi il souhaite bien fort et ie m'assure que vous ne désaprouverez pas le choix que Monsieur de Chastillon a fait de sa personne, qui est en estime parmi les gens de bien pour avoir donné des proeues de sa piété qui n'a peu estre esbranlée, ni ses mœurs corrompues dans la demeure de la Cour où il a fréquenté assez longtemps et y a refusé des conditions considérables. Je croy Monsieur qu'il sera bien aise de pouvoir conférer souvant avec vous sur les moyens qu'il faut tenir pour parvenir au but où nous tendons à quoy ie sçay que vous n'espargnerés pas vos soins. Nostre Seigneur y veuille estendre sa bénédiction, redonnant la vie à celuy qui s'est mis dans la mort, où je ne puis que le voir qu'avec des angoisses estranges. Dieu aye pitié de cete pauvre maison se resouenant de ses compassions et gratuités envers elle et nous tous qui sommes extrêmement obligés à vostre charité dont ie vous supplie de croire que i'ay le resentment que vous doit,

Monsieur,

Vostre plus humble et affectionnée servante
Anne de Polignac

Mon fils nous mande le bon traitement qu'il reçoit de Leur Altesses dont nous leur sommes très redevables. Ce quy sera un atachement de delà où nous désirons qu'il se tienne.

³² *Ibid.*, tome II, p. 329.

³³ M. du Montel en 1646 sur la recommandation d'André Rivet fut chargé par la duchesse de La Trémoille de veiller sur la maison de son fils le prince de Talmont. Lettre de Rivet à Saumaise du 4 janvier 1646.

Agrées, ie vous supplie que ie me ramentoive au souvenir de Mademoiselle vostre femme et l'assuré de mon service.

B. U. Leyde, BPL 293/II

**6 août 1644 - Châtillon
La Maréchale de Châtillon
à André Rivet**

Monsieur,

Je vous avois escrit par un gentilhomme de la Religion qui devoit aller trouver mon fils, lequel est tombé malade, mais on me mande de Paris qu'il commence à se mieux porter et qu'il partira Dieu aidant dans huict iours.

Maintenant ie vien d'apprendre une nouvelle qui m'a navrée à sçavoir que mon fils a un moine près de luy, qui l'y sert d'aumosnier. On m'avoit bien dit quelques iours avant qu'il partit qu'un certain Guideru s'estoit adressé au valet de chambre de son frère, lequel est maintenant à luy, pour luy faire mettre ses hardes avec le bagage, mais ce garçon luy respondit qu'on ne souffroit point de gens de sa sorte en Holande et qu'aucun colonel n'en avoit. Mon fils le dit aussi luy mesme de sorte qu'on n'ouit plus parler de cet homme et aussi que personne ne m'avoit mandé qu'il fut en Holande où ie sçavoit bien qu'on n'en souffroit point ainsi publiquement, aussi le Sr des Vorries nous mande par la mesme dépesche qui m'a appris cete nouvelle celle de son départ néantmoins, Monsieur, il pouroit ariver ou que ce seroit une feinte ou qu'on luy en renvoiroit quelqu'autre. C'est pourquoy ie vous supplie de vouloir faire en sorte que Messieurs les Estats remédient à cela. Ils n'ont point celé complaisance pour d'autre qu'ils ne nous fassent point ce tort de l'avoir pour la cour au sujet de mon fils au contraire ie les supplie très humblement de vouloir faire observer la loy de leur estat en ce point bien plus exactement en sa personne qu'envers toute autre nous l'avons envoyé où il est afin de s'esloigner de ses sauterelles sorties du puits de l'abisme et des autres séducteurs de sorte que ma douleur a esté d'autant plus grande aprenant que ce vilain moine avoit eu l'audace d'aller pour nostre malheur en un país où son froc est en abomination. Hélas faut-il que i'en voye une si grande en cete pauvre famille.

Je puis bien dire que ce qui m'estoit le plus horrible m'est arivé Dieu veuille apaiser son courroux et s'il ne luy plaist pas que ie survive à ma douleur sous laquelle mon corps s'affaisse qu'il veuille faire revivre sa cognoissance et sa crainte en ce qui restera céans après moy qui vous supplie de supporter mes inportunités et me croire en quelque estat que ie soye,

Monsieur,

*Vostre très affectionnée servante
Anne de Polignac*

A Chastillon, ce 6^e d'aoust 1644.

B. U. Leyde, BPL 293/II

22 août 1644 – La Haye

**André Rivet
à Claude Sarrau**

(Extrait)

On a faict retirer le Prestre du Conte de Colligni, qui impute cela aux ministres, et dit que si ses ayeulz les ont aimés, il les hait, et s'ilz ont hai les prestres, il les aime, tellement qu'on espère fort peu d'amendement en luy. Je ne l'ay point encore veu, estant éloigné³⁴.

BNF, Ms fr 2390/73-74.

12 novembre 1644 – Paris

**Claude Sarrau
à André Rivet**

(Extrait)

La Royne veut marier M. le comte de Colligny avec Mlle de Bouteville, fille de ce grand duelliste qui en eust la teste tranchée avec le comte des Chapelles. Elle est belle et vertueuse, mais Papiste et bigotte comme sa Mère, tout ce que l'on peut estre. Ce n'est pas là le chemin des Chastillons, ni de Charenton. Dieu console ses père et mère qui en sont dans une tristesse et amertume qui ne finit point [...].

Je viens d'apprendre que Monsieur le Mareschal de Chastillon est extrêmement malade en sa maison de Chastillon. Monsieur des Fougerayes³⁵, médecin de cette ville, y alla Jeudy mandé par carosse exprès en grande diligence. On dit que c'est une apoplexie, on le fait mort par la ville, mais ie ne sache pas qu'il y en ait nouvelle certaine. Dieu le veuille préserver encores longues années c'est un personnage qui est encores fort nécessaire à nos Eglizes. Jamais femme ne fut exercée comme cette sainte femme, Madame la Mareschalle ; Dieu la console et fortifie. Son fils arrivé de vos quartiers y est allé en poste³⁶.

B. U. Leyde, BPL. 289/85 et 86

³⁴ Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance d'André Rivet et de Claude Sarrau, op. cit.*, tome II, p. 358.

³⁵ Hélié Bédé (1599-1667), écuyer, sieur des Fougerais, fils de Jean Bédé (1563-1648), écuyer, seigneur de La Gourmandière et de Marie d'Ailliboust. Docteur en médecine, régent de la faculté de Paris, il se convertit au catholicisme en 1648. Il a été immortalisé par Molière sous le nom de Desfonandrés dans l'Amour médecin. Cf. Jean-Thierry DU PASQUIER et Denis VATINEL, « La famille Bédé de la Gourmandière et des Fougerais », *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 79, Troisième trimestre 2002, p. 140-147.

³⁶ Ibid. tome II, p. 429-431.

Au mois de mars 1645, au grand désappointement des ses parents qui aurait voulu qu'il se marie avec la fille du baron du Vigean, Gaspard IV de Coligny enleva et épousa Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville. Volonté curieuse quant on sait qu'à cette époque déjà des chansons couraient sur l'amour qu'il portait à ses valets. On le considérait comme " le grand mignon " du duc d'Enghien. Dans ses Mémoires Mme de Motteville donne le fin fonds de l'affaire. La nouvelle que le baron du Vigean avait offert sa fille, Marthe, avec une dot considérable avait donné alarme au duc d'Enghien qui aimait Mlle du Vigean, et le décida à fortifier Gaspard IV de Coligny dans sa passion et lui conseilla d'enlever Mlle de Bouteville³⁷.

L'amant enleva sa maîtresse, mais note Bussy-Rabutin :

[...] soit que M. de Châtillon ne trouvât pas sa femme si bien faite qu'il se l'était imaginé, soit que l'amour dont il était satisfait lui donnât le loisir de faire des réflexions sur le mauvais état de ses affaires, soit qu'il craignit d'avoir donné à sa femme le mal qu'il avait, il lui prit un chagrin épouvantable le lendemain de son mariage, et, pendant qu'il fut à Stenay, ce chagrin lui continua de telle sorte, qu'il ne sortait non plus des bois qu'un sauvage. Deux ou trois jours après, il s'en alla à l'armée, et sa femme dans un couvent de religieuses à deux lieues de Paris.

Histoire amoureuse des Gaules³⁸

³⁷ Mme de MOTTEVILLE, *Mémoires sur Anne d'Autriche et sa Cour. Nouvelle édition d'après le manuscrit de Conrart*. G. Charpentier et Cie, Paris, 1886, 4 vol, tome I, p. 224-225.

³⁸ BUSSY-RABUTIN, *Histoire amoureuse des Gaules*, Ed. Antoine Adam, Garnier-Flammarion, 1967, p. 94.

30 juin 1645 - Paris
La Maréchale de Châtillon
à André Rivet

A Paris, le 30 juin [1645]³⁹

Monsieur,

Ayant sceu la mort du fils aîné de Monsieur de Jonvilliers⁴⁰, dont le père et la belle-mère sont outrés de douleur, j'ose vous supplier bien humblement de vouloir faire en sorte que les hardes, qu'il peut avoir laissée à La Haye, soyent conservées et, spécialement, ses papiers au cas qu'il ait testé. J'écri à Monsieur des Champs afin qu'il luy plaise de prendre pareil soing de son costé.

Au reste, Monsieur, ie suis bien tardive à vous rendre grâce des bonnes et des consolations qu'il vous a plu me départir selon vostre charité accoustumée, mais outre que j'ay esté malade un an durant, la révolte de mon fils et toutes ses suites qui n'en pouvoient estre que très misérables, sont choses si honteuses que ie ne puis que adorer la hauteur des iugements de Dieu et me jeter dans l'abisme de ses miséricorde, dont i'ay bien resenti les effects, car son soutien dans mes afflictions qui sont griefves et en grand nombre comme il vous a plu de remarquer, mais parmi tout cela il faut advouer aussi que Dieu est très doux à son Israël puis qu'en luy nous trouvons par dessus toutes nos demandes et pensées. Je le supplie qu'il veuille rémunérer vos bons offices envers toute cete pauvre maison et que ie puisse vous tesmoigner combien ie suis,

Monsieur,

vostre très affectionnée et obligée
servante

Anne de Polignac

J'ay laissé Monsieur de Chastillon chez luy en bonne santé grâces à Dieu. Ma fille est avec luy. Nous atendons l'aisnée qui estoit sur son partement d'Ecosse, par les dernières lettres que j'en ay receues. Ce sont deux bonnes filles et creignant Dieu.

B. U. Leyde, BPL 293/II

³⁹ Cette lettre est datée à tort du 30 juin 1647, André Rivet fait état dans sa lettre du 19 juin 1645 à Sarrau de la mort d'une mousquetade de « l'aîné de Jonvilliers » (*Correspondance*, tome III, p. 142). C'est par ailleurs pendant l'été 1645 qu'Henriette de Coligny quitta l'Ecosse pour revenir en France après le décès de son premier mari.

⁴⁰ Charles Desloges, sieur de Jonvilliers, était un gentilhomme ordinaire du prince d'Orange.

Gaspard III de Coligny mourut le 4 janvier 1646 en sa maison de Châtillon-sur-Loing, âgé de 61 ans.

**17 mars 1646 - Paris
La Maréchale de Châtillon
à André Rivet**

Monsieur,

Bien que ie me sois sentie très obligée au soin que vous avez pris de me départir vos bonnes et salutaires consolations, ie n'ay peu vous en rendre grâce iusqu'à présent, mon malheur extrême m'ayant attiré mille embarras qu'il m'a esté impossible de vincre, ie vous supplie donc Monsieur de croire que ie n'ay point oublié la charité que vous avez exercée envers moy en tant de rencontres et particulièrement dans cete dernière affliction qui comble la mesure des autres, et dont je n'ay point douté que vostre bonne âme ne fut vifvement touchée pour divers respects vous aimiez la personne qui certes valoit beaucoup, vous pleignez la maison que Dieu avoit eslevée iusqu'au cieux en grâces spirituelles, et qui est maintenant plongée dans les abismes par le deffaut de ce bonheur cete playe est si grande qu'il est impossible que ie n'en sente la douleur le reste de ma vie si nostre bon Dieu ne réseuscite ce fils mort pour le rendre à sa pauvre vefve. Toutefois c'est à nous de dire que tout ce que l'Eternel fait est bon et de nous submittre à ses sages décrets en toute humilité, mais il ne désagrée peine que nous souhaitions ardemment sa bénédiction sur les nostres, et qu'il luy plaise de faire abbonder la repentence et la grâce ou le pêché abbonde.

Quant à mes pauvre filles bien que Dieu leur ait osté et à moy nostre couronne icy bas, i'espère qu'il leur sera Père selon sa promesse envers ceux qui le creignent et puis qu'il a voulu rompre les plus forts biens qui me pouvoient attacher à la terre. Je le supplie qu'il me fasse aspirer et tendre avec toute l'affection que ie doy au lieu de mon repos et qu'il veuille remunerer vostre charité de toutes sortes de bienfaits sur vous et ce qui en dépend. Je supplie Mademoiselle vostre femme de me continuer la faveur de son amitié, et vous de me croire pour iamais,

Monsieur,

*Vostre plus humble et très
affectionnée servante
Anne de Polignac*

A Paris, ce 17^e mars 1646.

Monsieur, ie croy que Monsieur du Plontel vous aura parlé d'un désir que i'ay lequel vous n'aurez pas estimé iniuste. I'en ay escrit à Monsieur de Saumaise selon vostre advis.

B. U. Leyde, BPL 293/II

**1^{er} octobre 1646 - Châtillon
La Maréchale de Châtillon
à André Rivet**

Monsieur,

Celle-cy est pour vous supplier de me vouloir faire avoir le contract de mariage de l'illustre Guillaume de Nassau prince d'Orange avec Madame Louise de Colligny parce que le Sr. du Bouchet, qui fait une très belle généalogie de la maison de céans⁴¹, de laquelle il fait imprimer l'histoire a besoin de cete pièce. Il est si exact en tout ce qu'il met en avant qu'il ne veut rien écrire sans des titres authentiques et irréprochables bien que ce soyent choses toutes cognues. C'est pourquoy ie vous supplie de me l'envoyer en bonne forme.

J'estime que Monsieur le prince d'aujourd'huy l'aura bien agréable et le permettra volontiers ; et l'argent qu'il faudra pour les nottaires, le Sr. Huet le fournira en voyant le billet que i'enfermeré icy.

Je suis venue en cete triste maison au commencement du mois passé pour y achever quelques affaires que mes filles y ont et ie me dispose de descendre à la ville où j'établiré ma demeure pour y servir à ceux qui peuvent y avoir besoin de ma présence.

On nous assure que la paix d'Allemaigne est conclue. On a fait grand bruit que la vostre étoit faite depuis longtemps. Dieu nous donne ce qu'il sçait nous estre nécessaire, et vous conserve avec tout ce qui vous est cher en toute la prospérité que vous souhaite

Monsieur,

*Vostre très affectionnée servante
Anne de Polignac*

A Chastillon, ce premier d'octobre 1646.

Je croy que Monsieur de Saumaise aura la bonté de se souvenir de moy.

B. U. Leyde, BPL 293/II

⁴¹ Jean du BOUCHET, *Table généalogique de l'illustre maison de Coligny, dressée sur chartres et titres authentiques...*, Paris, E. Martin, 1640, in-fol. En 1662, furent éditées à Paris, chez Jean du Puits les *Preuves de l'Histoire de l'illustre maison de Coligny, tirées des chartres de diverses églises et abbayes et de plusieurs autres titres, mémoires, chroniques et histoires dignes de foy.*

Pour l'année 1647 nous disposons d'une lettre du 18 mai de Rivet à Anne de Polignac et d'une lettre de celle-ci à Rivet du 7 juin. Elles font état des projets de mariage de Charlotte de Caumont La Force⁴², nièce de la maréchale, avec un prince polonais Boguslaw Radziwill⁴³ et d'Henriette de Coligny, fille aînée de la maréchale, avec Gaspard de Champagne, comte de La Suze⁴⁴. Si le premier mariage ne se fit pas, Mlle de La Force, épousera en 1651 Turenne, le second se fit et fut un désastre comme le rapporte Tallemant des Réaux dans son Historiette.

**7 mai 1647 - Paris
La Maréchale de Châtillon
à André Rivet**
(lettre non conservée dans le Fonds Rivet)

**18 mai 1647 – Bréda
André Rivet
à la Maréchale de Châtillon**

Celle qu'il a pleu à Vostre Excellence m'escire du 7 de ce mois m'a esté bien rendue le xvj. Je prends comme je doibs a grand honneur la confiance que vous prenez de mon affection entière non seulement à ce qui regarde en général l'avancement du règne de Christ & la conservation de son Eglise ; mais aussi qu'il vous plaist m'ouvrir confidemment, ce que vous jugez y pouvoir contribuer en l'alliance qui se propose. Je ne pense qu'avec vénération à ce grand homme duquel le Seigneur a si long temps prolongé les jours sur la terre, et tousjours ay recommandé à Dieu sa maison par mes prières, n'en ayant cognu aucun membre, en qui je n'aye apperceu les marques d'une probité extraordinaire en la corruption de ce temps. J'honore grandement Monsieur le marquis son fils ; & Madame vostre sœur & vous estes tousjours dedans mon cœur, & devant mes yeux comme deux personnes esquelles j'ay remarqué une rare piété, joincte avec une sagesse exquises & un zèle extraordinaire.

Pour Madamoyselle vostre niepce, combien que je n'aye eu l'honneur de la voir, j'en cognoy assez la vertu & le mérite non seulement par la réputation commune, mais particulièrement parce que j'en ai appris dès son enfance en la communication de ma femme & de sa défeuncte soeur⁴⁵ qui a eu l'honneur d'estre long temps près d'elle. Or vous diray-je,

⁴² Charlotte de Caumont de La Force, fille d'Armand de Caumont de La Force, marquis de la Force, et de Jeanne de La Rochefaton de Saveilles, demi-sœur d'Anne de Polignac.

⁴³ Boguslaw Radziwill (1620-1669) était le fils de Janusz I Radziwill (1579-1620) et de sa seconde épouse Elisabeth-Sophie de Brandebourg (1589-1629). Peter-Paul BAJER, *Short history of the Radziwill Family*, INTERNET, 2001.

⁴⁴ Gaspard de Champagne, comte de La Suze, né le 5 novembre 1618, était le fils de Louis de Champagne, comte de La Suze et de Charlotte de La Rochefoucauld-Roye.

⁴⁵ Suzanne du Moulin (1576-1643), sœur de Marie du Moulin, la femme d'André Rivet, fut successivement au service des La Force et des Champagne de La Suze.

Madame, que ce qu'il plaict à V. E. m'escrive touchant la recherche de ce Prince en sa généralité est tout commun à La Haye, & m'a esté escrit par divers & notamment Monsieur de Montet. Auquel je respondi que j'aimeroy mieux qu'elle entrast en une maison plus voisine. Si les parties des deux costés y pensoient ; & que ceux près desquels j'ay demeuré long temps y eussent deu penser, pource que c'eust esté un estanson très propre pour affermir en l'Eglise de Dieu cette maison qui ne tient qu'à un filet assez freslé⁴⁶, & que cela eust esté bien plus sortable que les alliances estrangères qui ne nous cognoissent pas si bien, & n'a pas tenu à moy d'y penser discrètement, mais il falloît que cela vint de Dieu.

Quant à celuy qui se présente, il est vray Madame que j'ay faict à Leyden grande cognoissance avec Monsieur le Grand Chambellan, son cousin, marié à présent à la fille du duc de Moldavie⁴⁷, avec lequel j'entretiens encore communication. Qu'à cette occasion, cetuy-ci estant venu de deçà, m'a fait l'honneur de me voir de bon œil, & de me tesmoigner non seulement beaucoup de bonne volonté envers moy ; mais aussi beaucoup de désir d'avancer le règne de Dieu à quoy j'ay trouvé que non seulement il avoit beaucoup de pouvoir, mais aussi une grande capacité estant d'ailleurs un homme bien faict de grand esprit, & qui s'exprime élégamment. Mais comme mon aage & ma vocation me donnent quelque liberté aux occasions, j'ay esté aussi porté, quoy qu'avec discrétion de luy dire mes advis sur ses comportemens & sur plusieurs allées et venues, & fréquentations trop grandes & dangereuses en lieux suspects, ce qu'il ne m'a pas faict paroistre trouver mauvais, sinon entant que jusques icy je n'ay pas réussi selon mon désir, & ai toujours esté en diverses appréhension de ce costé là. Il est vray qu'une résolution de se marier, & avec une personne si bien choisie, pourroit estre capable de l'arrester ; & si une fois il se pouvoit fixer ; ce seroit un homme grandement utile au public, & une grande bénédiction sur luy d'estre attaché à une telle chaisne.

Ce qu'il vous plaist aussi me révéler de ses propositions est digne de considération. Autrement vous n'ignorez pas la barbarie de ces pais là, combien que quant à luy, il n'ait rien de barbare, & de vray qu'une unique de telle maison & ainsi nourrie fut confinée en Lithuanie, j'en auroy du regret & de la fascherie. Il a de grands biens, mais je ne sçay s'il en peut aliéner pour faire des acquets au loin. Il a esté jusques ici homme de grande despense & quoy qu'il soit assez absolu chez luy, il se sert néantmoins de gens qui pour la pluspart n'ont pas grande piété, & où la profanation a tant de vogue que le personnage que vous m'indiquez se trouve trop homme de bien & trop ouvert pour y subsister. C'est pourquoy on parla de le renvoyer au service du cousin, ce qu'il n'a pas envie de faire ayant consommé son temps près d'eux fort inutilement pour luy. Il m'escrivit il y a quelque temps que son prince estoit de retour à La Haye, qu'il avoit participé à la Ste Cène fort devotieusement, avoit eu regret de ne m'y point rencontrer, et qu'il eust eu à m'entretenir sur quelques poincts de conscience.

Sur quoy je me donnay l'honneur de luy escrire, me conjourir du chemin qu'il vouloit prendre, ajdoustant que le temps passé luy devoit avoir passé, & il leut ma lettre devant ledit

⁴⁶ André Rivet fait incontestablement allusion ici à Henri-Charles de La Trémoille, prince de Talmont, fils aîné d'Henri de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne qui selon lui aurait dû épouser Mlle de La Force, seconde grande héritière protestante après Marguerite de Rohan qui selon le témoignage d'André Pineau n'avait pas voulu de lui.

⁴⁷ Janusz II Radziwill (1612-1655), fils de Krzysztof Radziwill (1585-1640) et d'Anna Kiszczanka, cousin de Boguslaw, était depuis 1633 Chambellan de Lithuanie. Veuf en premières noces de Katarzyna Potocka, il s'était remarié en 1645 avec Maria Lupul fille d'un hospodar de Moldavie.

personnage, & n'en dit mot, & néanmoins il s'aperçoit qu'il en avoit esté touché, & ne m'a point répondu. Ainsi ne m'a il rien déclaré de son dessein, & s'il le vouloit faire, il est homme qui pour peu de chose se transporte aisément sans train où il luy plaist, & il auroit meilleur moyen de m'en entretenir icy, & avec des prétextes assez spécieux d'une pourmenade. En ce cas je luy donneray tous les bons conseils desquels, je me pourroy adviser, & tousjours relatifs au bien public, & au particulier de la maison laquelle, j'estime plus pour la vertu & pour la piété que tous les biens & toutes les grandeurs du monde.

Estant icy au repos & en l'employ qu'il a pleu à Dieu susciter à ma vieillesse, je cherche le moins que je puis l'approche de la Cour, & n'y ai accouru depuis six ou sept mois, que pour rendre mes devoirs en cette dernière visitation⁴⁸. C'est tout ce que je puis dire à Vostre Excellence sur ce sujet, si on ne m'en déclare davantage de l'autre part.

Quant à ce qui s'est conclu pour Madame vostre fille, j'en loue Dieu pour l'un & pour l'autre, & le prie qu'il y espande ses plus favorables bénédictions, & en espère tout bien & contentement pour vos maisons. Le Seigneur vous veuille de plus en plus fournir les consolations réelles, sur les afflictions par lesquelles il a voulu esprouver vostre foy & constance. Je vous supplie de croire qu'entre tous ceux qui en ont des resentimens, les miens ont esté vifs, & servent tousjours en ce qui regardera des maisons lesquelles dès mon enfance j'ay considéré comme des appuis de la maison de Dieu, quoy que quelques pièces en ayent esté détachées à mon grand regret. Mais il faut adorer les jugemens de Dieu, & attendre sa miséricorde en mille génération sur ceux qui l'aiment.

Je sçay que vous estes de ceux là, Madame, et qu'il vous donnera que cette bonne part ne vous sera point ostée. Je seray aussy le reste de mes jours,

Madame, de V. E.

*Le très humble & très obéissant ancien serviteur
André Rivet*

Ma femme & sa niepce du Moulin vous supplient de les tenir pour vos très humbles servantes.

De Bréda, le xvij^e may 1647.

B. U. Leyde, BPL 293/II

⁴⁸ André Rivet s'était rendu à La Haye à la suite du décès de Frédéric-Henri de Nassau le 14 mars 1647. A travers ces lignes perce le dépit de Rivet d'avoir été éloigné de La Haye en août 1646 pour exercer la fonction de curateur de l'école illustre de Breda en Brabant du Nord.

7 juin 1647 - Paris
La Maréchale de Châtillon
à André Rivet

Monsieur,

La bienveillance dont vous m'avez tousjours honorée et l'intérêt que vous prenez en ce qui touche l'Eglise et ses membres, particulièrement la Maison de La Force, qui s'est conservée la plus entière que nous ayons parmi nous dans le Royaume, m'oblige à vous entretenir librement d'un dessein que Monsieur le prince de Razivil a témoigné d'avoir pour ma niessce, de laquelle i'ose croire que vous conoissez la vertu puisque vous en aimez assez le nom pour vous estre enquis de sa personne, estimée généralement d'un chascun et certes avec grande raison pouvant dire sans hiperboles qu'elle peu l'égalier, car il est rare de trouver dans un esprit si eslevé une humilité si profonde et parmi beaucoup de dons que Dieu luy a départie des choses temporelles, un détachement si entier de ces advantages tant chéris icy bas, et tout cela conduit par un iugement qui se rencontre peu dans nostre sexe au point où est le sien. C'est Monsieur ce qui me fait craindre qu'elle ne trouve pas un semblable à elle, et ce qui me fait souhaiter qu'au moins la dissemblance ne se rencontre pas telle qu'il y ait une contraincte dont elle put pâtir.

Vous connoissez ce prince exactement tant par vous mesme que par le moyen d'une personne que vous avez mise près de luy⁴⁹, obligez-moy de m'en dire tout ce que vous en sçavez et vos sentiments sur ce suiet en adressant et recommandant vostre lettre à Monsieur Hoefft. Elle ne courra point de risque cependant. Il ne faut pas obmettre que dans la proposition qu'il a fait faire à Monsieur le duc de La Force par le résident de Polongne. Il offre d'aquérir des terres en France, d'y établir la principale demeure de ma niepce et d'y faire luy mesme beaucoup de secour sans toutefois abandonner son païs, ce qui ne seroit pas raisonnable veu le rang qu'il y tiene et les advantages qu'il y a, mais parce que cela ne se peut exécuter qu'avec l'agréation des puissances établies en cet estat ie croy qu'il est besoin que celles de Polongne y employent leur crédit, et que le prince de Racheuil face adroitement conneitre que cet alliance peut affermir la bonne intelligence des deux couronnes, dont l'une étant d'ellection et par conséquent suiette à changer de main et d'avis, une entremise de telle importance pourroit estre très utile de deça veu l'attachement qui auroit l'entremeteur et la considération en laquelle il est dans sa patrie. Si cet affaire est bien maniée, ie croy qu'elle peut réussir et c'est ce qui facilitera l'autre car il seroit difficile de se résoudre à un éloignement d'une telle distance s'il étoit pour jamais. L'amour de père et mère envers une /6/ fille unique, telle que se rencontre celle-cy ne pouvant souffrir cet effort et vous iugerez bien Monsieur que le tempérament qu'on propose ne s'envoiroit pas seulement à la satisfaction d'une famille, mais pourroit estre très utile à plusieurs en certaines rencontres sur lesquels il ne faut pas beaucoup s'étendre puisque vous les comprendrez facilement quant il n'y auroit que ce seul égard il atireroit mes souhaits ce qui me feroit désirer que ce prince s'ouvrit à vous de son dessein afin que vous puissiez ménager les choses avec l'adresse et la discrétion requise car si on évente trop ce qui doit estre secret certaines gens qui ne sont bons qu'à brouiller les affaires poussés par des prétentions extravagantes dans lesquelles il leur

⁴⁹ André Rivet avait placé auprès du prince de Radziwill son neveu Pierre Gohier, beau-fils de Suzanne du Moulin, né d'un premier mariage de Pierre Gohier le second mari de celle-ci.

seroit toutefois à iamais impossible de réussir pourroyent faire quelque intrigue imposture pour servir d'obstacle à ce qui le doit traiter du costé de la Cour.

Ainsi, Monsieur il importe que ce discours demeure entre vous et moy qui ne puis achever ma lettre sans vous dire que par l'advis de mes proches et principalement celuy de Monsieur le marquis de La Force et de ma seur i'ay accordé ma fille aisnée avec le comte de La Suze, duquel ie croy que vous avez connu le père. Celuy-cy a de bonnes qualités, qui i'espère qui s'accroistront avec la connoissance et l'expérience des choses. Dieu y veuille mettre sa bénédiction et vous conserve aussi longuement à son Eglise que le souhaite,

Monsieur,

*Vostre plus humble et très
affectionnée servante*

Anne de Polignac

A Paris, ce 7^e de juin 1647.

B. U. Leyde, BPL 293/II

Cette lettre du 7 juin 1647 d'Anne de Polignac est la dernière de celle-ci que conserve le Fonds Rivet. Redoutant que sa fille aînée, Henriette, ne changea de religion sous l'influence de sa belle-soeur, Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville, Anne de Polignac la maria le 26 juin de cette année 1647 au château de La Boulaye, chez sa sœur la marquise de La Force, au comte de La Suze « tout borgne, tout yvroigne et tout endebté qu'il étoit » qui l'emmena dans son domaine de Belfort. Henriette ne tarda pas à se brouiller avec son mari et le quitta.

Le Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français a publié en 1866, une lettre d'Anne de Polignac au prince de Montbéliard Georges IV de Wurtemberg (1616-1699) un luthérien que sa seconde fille Anne épousera le 28 mars 1648.

**Décembre 1647 – Sans lieu
La Maréchale de Châtillon
à Son Altesse Monsieur
le Prince de Montbéliard**

Monsieur,

M'étant adressé à Monsieur du Vernoy, ministre à Héricour, pour sçavoir si Vostre Altesse et son conseil agréeroit qu'il nous administrât le Saint Sacrement de la Cène, ainsi qu'il a esté pratiqué cy-devant envers des personnes de nostre mesme confession, et ne sachant point ce qu'il a plu à Vostre Altesse d'en résoudre, j'ose la supplier très humblement de vouloir donner cete consolation à nos Eglises, et mesme à ma personne, de trouver bon que nous soyons admis à une mesme communion avec vous, puisqu'en effet nous participons à un mesme Christ, que nous reconnoissons pour nostre seul chef, d'où découle tous les ruisseaux de grâce et de bénédiction que nous recevons, et avec lequel nous souhaitons d'estre unis plus étroitement que ne sont les sarmants à leur cep, ne trouvant point assez de types sous le soleil pour nous exprimer suffisamment l'excellence de cete union de Christ avec ses membres, qui sont les fidelles. Et puisque nous tendons tous à ce but, au nom de Dieu, ne nous séparons point par bizarreries. C'est aux princes à qui il appartient d'empescher ce désordre et d'employer leur autorité pour l'avancement de la gloire de Dieu et l'édification des siens. L'un et l'autre se rencontrera en ce bon œuvre, duquel je requier Vostre Altesse, la suppliant aussi, en toute humilité, de me croire, comme je suis véritablement,

Monsieur,

*Vostre très humble et très obéissante servante
Anne de Polignac*

BSHPF, XV, 1866, 253-254.

Gaspard IV de Coligny qui était devenu duc de Châtillon à la mort de son père, trouva la mort le 9 février 1649 lors du combat de Charenton, pendant le siège de Paris par le prince de Condé. A la suite de la mort de son fils, Anne de Polignac laissa Châtillon-sur-Loing à sa belle-fille et alla chez sa fille Anne. C'est dans ses bras de celle-ci qu'elle mourut au mois de juillet 1651 au château d'Horebourg.

Deux ans après la mort de sa mère, Henriette de Coligny, se convertit le 20 juillet 1653 en l'église des Billettes, en présence d'Anne d'Autriche et de Gaston d'Orléans, pour ne pas revoir son mari en ce monde ni dans l'autre.

Jean-Luc TULOT

GENEALOGIE ET BANQUE PROTESTANTE LES BERTHOUD ET LES COURVOISIER

La Banque Odier Bungener Courvoisier OBC, aujourd'hui fusionnée avec la banque de Neuffize, est issue de la fusion en 1960, de deux anciennes banques protestantes, la banque Courvoisier, fondée en 1785 par Jonas Berthoud, et la banque Odier Bungener, à l'origine Banque Hentsch, dont nous avons déjà donné les généalogies des familles associées. (Cf. Cahier du Centre de Généalogie Protestante n°105, premier trimestre 2009, pp. 32-41).

La famille Berthoud, comme la famille Courvoisier, qui en descend, sont originaires de la principauté de Neuchâtel, aujourd'hui canton de Neuchâtel, en Suisse, comme d'autres banquiers parisiens, notamment les Perregaux, ayant la réputation d'avoir été le banquier du Comité de Salut Public, et la famille de Rougemont.

FAMILLE BERTHOUD

- I. Jean-Jacques-Henri BERTHOUD (1736-1811), horloger de luxe et lapidaire à Fleurier (Neuchâtel), épouse Marie Isabeau YERSIN, aussi d'une famille d'horlogers. Il envoya son fils Jonas à Paris pour y vendre ses montres, puis devint associé de la société *Berthoud père et fils*, qui se transforma en banque. Il eut cinq fils :
1. Jean-Louis BERTHOUD (1764-1842) épouse Philippine PERRIN., fabricant d'horlogerie, associé de son père à Fleurier. Il fut le père de :
 - a. Frédéric, dit Fritz BERTHOUD (1812-1890), entra dans la maison *Berthoud frères* en 1828 et en fut associé à partir de 1829. Il se retira jeune de la société, et resta à Paris, où il écrivit et fit de la peinture.
 - b. Emilie BERTHOUD (1816-1885), épouse Louis COURVOISIER.
 - c. Georges BERTHOUD (1818-1903), épouse Caroline DU PASQUIER. Il entra dans la banque Berthoud frères en 1839 et en fut associé en 1844. Il la quitta en 1851, restant commanditaire, puis devint en 1852, associé de la banque *Sandoz et Berthoud*, à Neuchâtel, avec laquelle la banque de Paris reste en relation. Lors du renouvellement de la société *Louis Berthoud et Cie*, en 1855, il en était encore associé avec Louis Berthoud.

2. Henri BERTHOUD (1766-1838), épouse Mary WYSWALL (1767-1847) dirige pendant deux ans la branche parisienne de la maison d'horlogerie *Berthoud père et fils*, en bas du Pont Saint-Michel, avant d'en laisser la gestion à son frère Jonas. Il retourne alors comme horloger à Fleurier, puis s'installe à Londres en 1790.
3. Jonas BERTHOUD, qui suit.
4. *Charles* Frédéric BERTHOUD (1778-1849), fait des affaires à Surinam, que son jeune frère Auguste va démêler quelques années plus tard. Il entre dans la banque *Berthoud frères* en 1818, et en reste associé avec son frère Auguste en 1824.
5. Auguste BERTHOUD (1781-1862), épouse Mlle ROCHETEAUX. Il passa un an dans la banque de Paris, puis partit pour Surinam. Vers 1805 il revint à Paris, et Jonas lui donna un intérêt de la moitié dans la société. Il devint le chef de maison en 1812, lorsque Jonas se retira à Fleurier, mais il fut arrêté par les « sbires de Bonaparte », accusé de contrebande avec l'Angleterre. Jonas revint de Fleurier pour l'aider à se disculper, et il fut finalement relâché. Il prit sa retraite en 1829. Il fut le père de :
 - a. *Auguste* Louis BERTHOUD (1805-1858), épouse sa cousine Anna BERTHOUD (1807-1892), fille d'Henri Berthoud et Mary Wyswall. Il entra dans la banque et en avait la signature en 1827, alors âgé de 22 ans. Il se retira jeune de la société et s'installa à Londres.

II. Jonas BERTHOUD (1769-1853) épouse en 1808 Charlotte BUGNON, fille d'un marchand de dentelle de Fleurier. Il fut d'abord négociant en horlogerie à Paris, à partir de 1785, à l'âge de 16 ans, transforma sa maison en Banque en 1794, s'occupant notamment de la fortune de familles aristocratiques émigrées. La banque prit la raison sociale de *Berthoud père et fils*, puis de *Berthoud frères*. Il quitta la maison en 1813, en laissant la direction à Auguste, mais revint précipitamment de Fleurier pour l'aider à se disculper de l'accusation de contrebande avec l'Angleterre.

On raconte que le gouvernement impérial ayant souhaité l'anoblir, il aurait répondu : « *Allez dire à celui qui vous envoie, que je suis républicain !* » En 1829, trouvant ses neveux trop inexpérimentés, il revint de sa retraite pour reprendre la direction de la Banque. Le capital était réparti par cinquièmes entre Charles, commanditaire, Jonas, Louis, Fritz et un ancien commis, M. Amiet, qui obtint la signature sociale. Jonas se retira définitivement de la Banque en 1832, mais continuait à s'intéresser à ses affaires, entretenant une correspondance régulière avec son fils Louis. Il fut le père de :

1. Louis Berthoud (1810-1844), épousa Emma ISOZ, qui suit.
2. Adeline Berthoud (1812-1866), épousa Henri BUGNON (1800-1867), dont descend l'auteur de cet article.
Thierry Du Pasquier passa 13 ans de sa carrière à la Banque OBC, jusqu'en 1989, étant, en dernier lieu, directeur de la clientèle privée, et administrateur élu par les salariés, lorsque la banque fut nationalisée.

III. Louis BERTHOUD (1810-1884), épouse Emma ISOZ (1825-1906). Il entra dans la banque en 1827.

La raison sociale devint en 1851 *Louis Berthoud et Cie*. Il était encore associé en 1855. Il poursuivit son activité, avec ses deux fils, jusqu'à sa mort en 1884. Il fut le père de :

1. Charlotte BERTHOUD (1847-1918), épouse Jean COURVOISIER, fils de Louis COURVOISIER et Emilie BERTHOUD. (Voir généalogie Courvoisier).
2. Louis BERTHOUD (1843-1896), entre dans la Banque *Louis Berthoud et Cie* où il était en 1870-1871.
3. Edouard BERTHOUD (1848-1912), épouse Jeanne CUMENGE (1855-1890). Il entre dans la Banque *Louis Berthoud et Cie*, où il était en 1870-71. A la mort de Louis Berthoud fils en 1896, la raison sociale devint *Edouard Berthoud et Cie*, jusqu'en 1910. Ses deux neveux Jean-Louis COURVOISIER (1874-1947) et Charles COURVOISIER (1876-1933) entrèrent dans la banque.

FAMILLE COURVOISIER

I. Louis COURVOISIER, épouse Emilie BERTHOUD (1816-1885), fille de Jean-Louis Berthoud et de Philippine Perrin, d'où :

II. Jean COURVOISIER, épouse Charlotte BERTHOUD, fille de Louis Berthoud et d'Emma Isoz, d'où :

1. Marthe COURVOISIER, épouse James de REYNIER, délégué de la Société des Nations, qui devint administrateur de la *Banque Courvoisier* en 1925.
2. Jean-LOUIS COURVOISIER (1874-1947), épouse I. CHAPONNIERE. Entré dans la banque Edouard Berthoud et Cie, il en devint associé, et la raison sociale devint *Berthoud Courvoisier et Cie* en 1912. Sous son influence, la Banque connut un grand développement. Il fut président de la Chambre de Commerce suisse en France.

Les affaires commerciales demandaient des capitaux importants, c'est pourquoi fut fondée en 1925, la *Banque Courvoisier* au capital de 10 millions de francs, porté ensuite à 15 millions de francs, à laquelle fut apportée le fonds de commerce de la *Banque Berthoud Courvoisier et Cie*. Jean Louis Courvoisier en fut le président, et Charles, vice-président. La banque, dans l'euphorie précédant la crise de 1929, apporta son concours à des sociétés qui connurent des difficultés, et dût déposer son bilan en 1931. Avec l'aide de son fils, Jean Courvoisier, il recréa, à une plus petite échelle la Banque Courvoisier et fils, au capital de un million de

francs. Elle fut transformée en 1941, en société en commandite par actions au capital de 2,5 millions de francs. Jean Louis Courvoisier fut le père de :

- a. Jean COURVOISIER (1904-1982), épouse Denise MOUTOU. Il fut, après son père, président de la *Banque Courvoisier*, et fut également président de la Fédération Protestante de France. En 1960, la Banque fut fusionnée avec une autre ancienne banque protestante, la banque *Odier Bungener*, et Jean Courvoisier fut président de la nouvelle banque *Odier Bungener Courvoisier*. François Propper, descendant d'une famille juive qui possédait une banque parisienne avant la guerre, entra dans la banque. Sa famille avait entièrement disparu en déportation, et François Propper avait été accueilli par la famille Courvoisier. Il racheta progressivement des actions aux anciennes familles actionnaires, et devint rapidement majoritaire dans le capital de la banque. Très curieusement, la banque fut nationalisée en 1982, mais reçut un traitement très particulier. Elle fut rachetée par la famille Propper lors de la privatisation.

La Banque fait maintenant partie de la Banque *de Neuflyze-OBC*.

3. Charles COURVOISIER (1876-1933), associé de la banque *Berthoud Courvoisier et Cie*, puis vice-président de la *Banque Courvoisier*.
4. André COURVOISIER (1879-1914) entra après ses frères, dans la banque *Berthoud Courvoisier et Cie*, dont il fut associé, plus tard administrateur de la *Banque Courvoisier*.

Thierry Du PASQUIER

Sources :

- *De la vieille maison Berthoud à la Banque Courvoisier*, plaquette publiée par la banque en 1927.
- *Banque OBC-Odier Bungener Courvoisier*, Plaquette publiée par la Banque en 1987.
- Eric Bungener, *Filiations protestantes*, Volume II- Suisse Tome i, 1999.

L'ASCENDANCE D'ANDRE CHAMSON (1900-1983)

André Chamson aurait eu 100 ans en juin 2000. Cet anniversaire a redonné une actualité au personnage et nous fait découvrir - ou redécouvrir - un auteur de la culture régionale.

Écrivain français, né à Nîmes en 1900, il nous a donné une œuvre où se mêlent la spécificité protestante et régionale, mais aussi une actualité proche des grands problèmes de son temps.

Il a été conservateur du Petit Palais, puis directeur des Archives de France, et fut reçu à l'Académie française le 17 mai 1956. Grand officier de la Légion d'honneur, il en fut aussi membre du Conseil de l'ordre. Chevalier des Arts et Lettres, il fut reçu docteur honoris causa de l'université Laval de Québec. Il avait reçu la croix de guerre 1939-1945 et la Médaille de la Résistance.

Il est le père de Frédérique Chamson plus connue sous le nom de Frédérique Hébrard.

Vie et carrière d'André Chamson

André Jules Louis Chamson est monté à Paris faire l'école des Chartes ; il est de la promotion du 31 janvier 1924.

Son mariage, avec une jeune fille, chartiste elle aussi, fut célébré le 26 juillet 1924. Lucie Alix Mazauric est née le 20 août 1900 à Anduze, dans le Gard. Les mariés sont tous deux orphelins de père, Jean Jules Chamson, décédé le 13 juin 1919 au Vigan, et Félix Mazauric, décédé lui aussi en 1919 ; ce même Félix dont parle Frédérique Hébrard dans son livre Félix, fils de Pauline, qui fut instituteur, puis conservateur des musées archéologiques et des monuments de la ville de Nîmes.

Tous deux archivistes-paléographes, André Jules Louis Chamson et Lucie Alix Mazauric écriront plusieurs ouvrages, et seront conservateurs de différents musées : Versailles, les Trianons, le Petit Palais, Chantilly et le Louvre. Lucie Alix Mazauric s'éteindra le 9 juin 1983, et sera rejoint peu après par son mari.

Le Languedoc-Roussillon : sa région d'origine

Les origines géographiques des huit quartiers d'André Chamson sont localisées en Languedoc-Roussillon.

Sur les cinq départements qui composent cette région, trois seulement sont inégalement représentés, et ce, sur trois arrondissements et quatre cantons : la Lozère 12,5%, département montagnard, le Gard 62,5% et l'Hérault 25%, ces deux derniers sur le littoral. À la cinquième génération apparaissent deux communes supplémentaires, celle de Gallargues, - Gallargue-le-Montueux - et celle de Roquedur, toutes deux situées dans le département du Gard, la première dans le canton de Vauvert, et la seconde, dans le canton de Sumène. Des origines très concentrées, des déplacements sur de courtes distances, convergeant vers Nîmes.

Ascendance cévenole

Sept générations en ligne directe : la famille **Chamson** ou **Chanson** débute avec Claude **Chamson** (n°64) qui épousa Marie **Florac** (n°65).

Suit Jean **Chamson** (n°32) qui s'allia par contrat passé le 8 octobre 1746 devant Maître Pierre Chambonnet, notaire à Barre-des-Cévennes, dans le sud-est du département de la Lozère, avec Suzanne **Philip** (n°33).

Leur petit-fils, Louis **Chamson** (n°8) eut de son épouse, Marie Maurin (n°9) quatre enfants : 1° Eugène Auguste **Chamson**, né le 5 août 1832 à Corbès - commune où se marient ses parents qui convola avec Sophie **Fabre**, dont postérité ; 2° Adolphe **Chamson**, né le 14 mars 1834 à Générargues, et décédé à Anduze le 28 juillet 1839 (5 ans) ; 3° Jules **Chamson** (n°4) ; et 4° Marie **Chamson**, née le 17 février 1843 à Générargues, qui devint l'épouse de Manuel **Benezet**, et mourut à Congénies, le 21 mai 1928.

Jules **Chamson** (n°4) ; et Adèle **Girard** (n°5) eurent trois garçons. Ils se marièrent à Anduze le 9 juillet 1864 ; leur premier né, Fernand, y vit le jour le 10 septembre 1866. Fernand **Chamson** se maria à Anduze le 6 janvier 1894 avec Éva Puget. Le deuxième garçon est Jean **Chamson** (n°2), père d'André Chamson. Le petit dernier, Théodore Chamson, est né à Alès le 20 septembre 1876 et s'est allié par deux fois.

La famille **Maurin** est localisée au début du XIXe siècle à Saint-Félix-de Pallières, tout près d'Anduze.

Quant aux **Girard** et **Bassaget**, ils sont cultivateurs à Marsillargues, dans l'Hérault.

Leur petit-fils Louis Chamson (n°8) eut de son épouse, Marie **Maurin** (n°9) postérité.

Un mariage entre cousins germains

Jules **Aldebert** (n°12) et Jeanne Magdelaine **Lèques** (n°13) eurent trois enfants : une petite fille qui est morte âgée d'un peu plus de cinq mois, Camille Jules **Aldebert** (n°6), et Augustine **Aldebert** (1847-1928), femme de Benjamin **Carrel**.

Camille Jules **Aldebert** (n°6), né le 24 janvier 1844, épousa le 8 mai 1868 sa cousine germaine, Sara Elisabeth **Aldebert** (n°7), orpheline de père et de mère. Un contrat de mariage fut rédigé par Maître Sarran. Camille Jules **Aldebert** est mort jeune, à 40 ans, laissant son épouse avec trois enfants : 1°/Jules Emile **Aldebert**, né en 1869, époux de Jeanne Marie Henriette **Fabrègue** ; 2°/ Éva Rachel Magdelaine Louise Julie **Aldebert**, née en 1872, et femme de Moïse Paul **Gounelle** ; et 3°/ Magdelaine Augustine **Aldebert** (n°3).

Jeanne Magdelaine **Lèques** (n° 13) se maria avec le consentement de sa grand-mère paternelle, Françoise **Soularier** (n°53) ; ses parents, Théophile **Lèques** (n°26) et Jeanne **Magdelaine Quatrefages** (n°27), étaient tous deux décédés, respectivement en 1838 et 1833, et n'ayant atteint que l'âge de 44 ans...

Quant à Jules **Aldebert** (n°12), il devint orphelin de mère à l'âge de 7 ans. Resté veuf, son père, Jean **Aldebert** (n°24) se remaria six mois plus tard. De nouveau veuf, il épousa en troisièmes noces Marie Campredon. Il n'assistera pas au mariage de son fils Jules, en août 1840, puisqu'il quitta ce monde le 17 juin de la même année.

Familles Viganaises

Jeanne Magdelaine **Quatrefages** (n°27) est née le 20 novembre 1789. Elle ne fut portée sur les fonds baptismaux que le 17 décembre de la même année.

Les **Lèques** sont d'une vieille famille viganaise. Protestants, ils donnèrent à la ville du Vigan des consuls, des maréchaux-ferrants et des filateurs.

Dans *Histoire des protestants à Lyon*, un certain Pierre **Lèques**, né au Vigan en 1736, est donné comme fils d'autre Pierre, « membre du consistoire de Lyon de sa création en 1803 jusqu'en 1815 ». Il est mort à Lyon le 28 octobre 1822 ; la cérémonie protestante de son mariage eut lieu à Nyon (Suisse) le 15 mars 1774 avec une payse, Catherine Marguerite **Larguier**, dont il eut deux filles.

Les grands-parents maternels d'André **Chamson** étaient cousins germains ; le couple Jean **Aldebert** (n°24) et Justine **Cadenat** (n°25) apparaît donc deux fois à la cinquième génération, comme parents de Jules **Aldebert** (n° 12) et comme parents de Jean Émile **Aldebert** (n° 14). Ils portent aussi les numéros 28 et 29 dans cette ascendance.

Six individus sur huit de la cinquième génération du côté maternel virent le jour au Vigan. Par contre, tous sont décédés dans cette commune.

Justine Cadenat (n°25 et n°29) est originaire de Roquedur - arrondissement du Vigan, canton de Sumène - où son mariage fut célébré le 17 janvier 1811.

Marchand drapier à Bréau au début du XVIIIe siècle

La famille **Quatrefages** a été suivie jusqu'à Jehan **Quatrefages** (n°3456), premier du nom, époux de Jeannette de Surville.

Leur fils, prénommé Jehan (n°1728) comme son père, fut marchand drapier de Bréau - actuellement Bréau-et-Salagosse, arrondissement et canton du Vigan, dans le Gard.

Sa descendance issue d'Anne **Vivarès** s'est poursuivie avec François **Quatrefages** (n°864). Ce dernier, marchand drapier, épousa vers 1620 Marie **Mazel** dont il eut trois enfants.

L'aîné François **Quatrefages** (n°432) convola le 14 mai 1653, par contrat reçu par devant Maître Flory, notaire à Aumessas - arrondissement du Vigan, canton d 'Alzon, dans le Gard - avec Isabeau **du Pont**, jeune fille noble, fille de Jacques **du Pont**, sieur de la Rode.

De leurs dix enfants, le troisième né fut un garçon : François **Quatrefages** (n°216), né vers 1767, s'allia le 28 janvier 1702 à l'église d'Avèze - arrondissement et canton du Vigan - à Marie **Montagut**. Le couple s'installa au mas de la Cuzelle, dans la commune d'Avèze, où François **Quatrefages** est décédé le 19 juillet 1721. Il laissait une femme enceinte qui accoucha d'une fille le 20 août suivant.

La descendance continue avec un autre François **Quatrefages** (n°108), l'avant dernier né du couple **Quatrefages-Montaut**. Né le 17 décembre 1718 au mas de la Cuzelle, il fut baptisé le 22. C'est au temple d'Aulas – arrondissement et canton du Vigan - qu'il épousa le 2 août 1747, Anne **Mazel**, sa parente au 4e degré, après avoir passé un contrat devant Maître Séverac, notaire au dit lieu.

Cardeur, puis ménager au mas de la Cuzelle, le couple éleva trois garçons : François, Pierre et Louis.

Pierre **Quatrefages** (n°54) est né le 29 octobre 1752 au mas familial. Il était faiseur de bas au Vigan ; son mariage avec Jeanne **Barral** fut béni par le pasteur Antoine Gal-Ladevèze. La bénédiction qui eut lieu de 2 janvier 1779, sera suivie de la naissance de sept enfants, de 1779 à 1791 : 1° Pierre François **Quatrefages** en 1779 ; 2° Antoine **Quatrefages** en 1780 ; 3° François **Quatrefages** en 1782 ; 4° Louis **Quatrefages** en 1784 ; 5° Jean Louis **Quatrefages** en 1786 ; 6° Jeanne Magdelaine **Quatrefages** (n°27) ; et 7° Suzanne **Quatrefages** en 1791.

De la terre à la littérature

La lignée paternelle nous donne l'aperçu d'une progression sociale en trois générations, elle passe du statut de cultivateur, à celui de commerçant – Jean Jules **Chamson** (n°2) devint pour un temps fabricant de pâtes alimentaires -, pour aboutir à André **Chamson**, chartiste, homme de lettres et membre de l'Académie française. L'ascendance paternelle, toutes branches confondues, a évolué dans un milieu de cultivateurs.

L'ascendance maternelle est plus diversifiée. Nous y rencontrons de nombreux faiseurs de bas, mais aussi des artisans, cordonniers, chapelier.

Certains ont choisi le petit commerce ou commerce de cuir, allant parfois jusqu'à entreprendre une activité à caractère plus industriel, comme Jules **Aldebert** (n°12), brasseur.

Dans ces familles protestantes, la fécondité reste somme toute faible. Quant à l'espérance de vie, on compte treize morts - sept décès d'hommes et six décès de femmes - sur les vingt-cinq répertoriées, qui eurent lieu avant 60 ans.

Si André Chamson vécut jusqu'à l'âge de 83 ans, son père est mort âgé de 45 ans, et sa mère, de 52 ans.

Les protestants dans les Cévennes

André Chamson était protestant. Le protestantisme s'est fortement manifesté dans les vallées cévenoles. Les guerres de religion y furent très violentes.

Malgré la révocation de l'Édit de Nantes, les protestants des Cévennes ont continué à pratiquer leur culte clandestinement. Et l'Église protestante s'est maintenue au Désert jusqu'à l'édit de Tolérance 1787.

De nombreuses sources confirment cette présence, mais aussi les persécutions la résistance. Ainsi, on trouve aux Archives départementales de la Lozère certains témoignages comme un cahier renfermant les actes de baptême, de mariage et de sépulture des protestants de la commune de Gabriac, mais aussi des abjurations, des dénombremets, des requêtes en permission d'inhumér des non catholiques et des états nominatifs des nouveaux convertis.

Certains registres de Gabriac sont consultables aux Archives départementales du Gard à Nîmes. C'est dans ce dépôt que l'on peut consulter, pour la paroisse de Lassalle, les registres qui débutent dès 1561, et où nous relevons des déclarations mariage faites devant le curé ou le juge-mage de Nîmes venu sur place.

Le Vigan possède aussi des registres de baptêmes et de mariages de 1752 à 1793 ; les abjurations se trouvent enregistrées dans les pages des registres paroissiaux.

Dans *Le protestantisme en France XVIIIe siècle*, il est dit dans le chapitre consacré à la restauration des églises, qu'à partir de 1750, à des dates différentes et avec une rigueur variable selon les provinces, les lieux et les circonstances, un effort de rebaptisation des enfants de religionnaires fut entrepris.

En Languedoc, à Ganges, au Vigan et ailleurs, ces rebaptisations forcées furent effectives dès 1751.

Pour Marsillargues et Saint-Félix-de-Pallières, les sources sont présentes tant aux Archives départementales du Gard, que dans celles de l'Hérault.

Myriam PROVENCE

Sources : - Généalogie Magazine n°191

- Site Internet de Myriam PROVENCE : <http://www.mpgenealogie.com>

Œuvres d'André Chamson

Attitudes(1924) ; Roux le Bandit (1925) ; Les Hommes de la route (1927) ; L'Homme contre l'Histoire (1927) ; Le Crime des Justes (1928) ; Clio (1929) ; Histoires de Tabusse (1930) ; La Révolution de 1930 (1930); Tyrol (1930) ; L'Aigoual (1930) ; Héritages (1932) ; L'Auberge de l'Abîme (1933) ; L'Année des vaincus (1934) ; Les Quatre éléments (1935) ; Compagnons de la Nuée (1937) ; Magali (1937) ; Rien qu'un témoignage (1937) ; Le Puits des Miracles (1946) ; La Neige et La Fleur (1952) ; Le Chiffre de nos jours (1954) ; La Superbe (1967) ; Suite cévenole (1968) ; La Tour de Constance (1970) ; Il faut vivre vieux (1983).

Œuvres de Félix Mazauric

L'Exploration de Bramabiau (1892) ; Le Spélunque de Dions (1896) ; Le Gardon et son canon inférieur (1898) ; Le Cañon de la Cèze (1904) ; Recherches et acquisitions du Musée archéologique de Nîmes (1906-1917) ; Les Souterrains de l'Amphithéâtre de Nîmes (1900) ; Catalogue des sculptures antiques de la Maison Carrée (1911) ; Histoire du Château des Arènes (1914).

Œuvres de Lucie Alix Mazauric

Nicolas Froment et l'école Avignonnaise au XVe siècle ; Belle rose ô Tour Magne ; Ma vie de châteaux.

Bibliographie :

- *A la découverte de leurs racines* - premier volume - de Joseph Yalynseele et Denis Grando, ICC 1988.
- *Félix, fils de Pauline* de Frédérique Hébrard, Flammarion 1992.
- *La protestante et le catholique* de Frédérique Hébrard et de Louis Velle.
- *La longue route* d'André Chamson d'Yves Dentan.
- *Le protestantisme en France du XVIIIe siècle à nos jours* de Samuel Mours et de Daniel Robert. 1972.
- *Histoire des protestants à Lyon des origines à nos jours* de Roland Gennerat, Au Jet d'Ancre 1994.
- Recherches personnelles de Jean-Daniel Blanc, Nîmes.

Une salle André Chamson au Musée cévenol

Depuis 1967, le Musée cévenol présente une salle consacrée à André Chamson. Y sont présentés des documents sur la vie et l'œuvre de cet écrivain qui a passé son enfance et sa jeunesse au Vigan et a chanté cette ville dans *Les Hommes de la route* et *Le Chiffre de nos jours*. Médaille en bronze de Courbier, portraits, photos, manuscrits, éditions rares de ses ouvrages... y sont exposés. Le mobilier de la pièce provient de chez la grand-mère d'André Chamson, Mme Aldebert, qui vivait rue de l'Horloge au Vigan.

L'an 2000, centenaire de la naissance de ce cévenol a donné lieu, à diverses manifestations tant à Paris, qu'à Nîmes, à Alès ou au Vigan.

Musée cévenol – 1 rue des Calquières, 30120 Le Vigan.

Depuis 1993, il existe aussi un sentier littéraire qui mène du Vigan jusqu'au Serre de la Lusette, lieu de sépulture de l'écrivain et de son épouse.

**CONTRATS DE MARIAGES
A SAINT-ANDRE-DE-VALBORGNE
ET A SAINT-MARTIN-DE-CAMPCELADE
(1726-1787)**

RABINEL Joseph	cx 1743	CHEDENAL Marianne
RAFINESQUE François	cx 1772	ROQUES Marie
RAMPON Jean	cx 1748	RODIER Marie
RAUQUIER Antoine	cx 1745	RESTOUBLE Suzanne
RAUQUIER Etienne	cx 1780	ROQUES Marie
RAUQUIER Jacques	cx 1752	BORDARIER Jeanne
RAUQUIER Jacques	cx 1755	GREFFEUILLE Jeanne
RAUQUIER Jean	cx 1734	CHABAL Suzanne
RAUQUIER Jean	cx 1740	VIELZEUF Marie
RAUQUIER Jean	cx 1740	VILLARET Marguerite
RAUQUIER Louis	cx 1777	NADAL Marianne
RAUQUIER Louis	cx 1778	LEBRE Suzanne
REBEYROLLES Guillaume	cx 1730	TEYSSIER Marie
REBEYROLLES Pierre	cx 1739	VIALLA Marie
REBEYROLLES Simon	cx 1741	MOURGUES Suzanne
REBOUL Alexis	cx 1786	REBOUL Suzanne
RECOULIN Jean	cx 1783	CLERGUES Marie
RECOULIN Louis	cx 1773	CABANEL Marianne
REILHAN Antoine	cx 1765	BOURELY Marguerite
REILHAN Jacques	cx 1746	ROQUES Jeanne
REILHAN Jean	cx 1733	ROCHEBLAVE Marie
REILHAN Pierre	cx 1734	MAZAURIC Marguerite
REILHAN Pierre	cx 1771	GOUT Marie
RESTOUBLE Henri	cx 1732	GAZAN Louise
RESTOUBLE Jacques	cx 1746	PLANTAVIT Jeanne
RESTOUBLE Jean	cx 1740	BAUDOIN Jeanne
RESTOUBLE Jean	cx 1743	CAULET Jeanne
RESTOUBLE Jean	cx 1755	CAULET Marie
RESTOUBLE Jean	cx 1777	CAVALIER Louise
RESTOUBLE Jean	cx 1780	VIALLA Marie
RESTOUBLE Pierre	cx 1786	CLERGUES Suzanne
REVEL Antoine	cx 1748	SALLES Marguerite
REVERSAT Louis	cx 1764	ROUSSET Marie
REVOLTE Marc-Antoine	cx 1754	GUERIN Marie
RIBARD Pierre	cx 1745	CAVALIER Marguerite
RIBAULT Marc-Antoine	cx 1754	GUERIN Anne

RIBES Louis	cx 1780	DHOMBRES Marianne
RIEUSSET Antoine	cx 1785	CHAPAL Marianne
RIEUSSET Louis	cx 1764	BOURELLY Marie
RIEUSSET Louis	cx 1764	TOUZELY Marianne
RIGAL Antoine	cx 1787	RAUQUIER Marie
RIGAL David	cx 1784	PERIER Jeanne
RIGAL François	cx 1734	SALLIEGES Marie
RIGAL François	cx 1746	FONTANIEU Louise
RIGAL Marc-Antoine	cx 1738	ADHERAN Anne
RIGAL Marc-Antoine	cx 1748	BOUZANQUET Marie
ROBERT Jean-Louis	cx 1786	BONICEL Elisabeth
ROCHEBLAVE Antoine	cx 1787	ROUSSET Louise
ROCHEBLAVE François	cx 1756	REILHAN Suzanne
ROCHEBLAVE Guillaume	cx 1756	AVESQUE Marie
ROCHEBLAVE Jacques	cx 1761	FESQUET Jeanne
ROCHEBLAVE Jean	cx 1724	MAURIN Louise
ROCHEBLAVE Jean	cx 1778	PASTRE Marie
ROCHEBLAVE Jean-Louis	cx 1784	FONTANIEU Louise
ROCHEBLAVE Pierre	cx 1733	REILHAN Suzanne
ROCHES François	cx 1745	AVESQUE Suzanne
ROCHES Jean	cx 1769	RAFINESQUE Marie
ROCHES Pierre	cx 1760	BOUZIGES Marie
ROCHES Pierre	cx 1769	RIGAL Marie
RODIER Antoine	cx 1741	CARRIERE Marie
RODIER Guillaume	cx 1745	BOUDON Marie
RODIER Henri	cx 1733	BOUSQUET Suzanne
RODIER Henri	cx 1733	BRUGUIERE Jeanne
RODIER Jean	cx 1748	LAUNE Catherine
RODIER Jean	cx 1776	VAQUIER Simone
RODIER Joseph	cx 1750	LAUNE Jeanne
ROEL Antoine	cx 1743	PUECH Catherine
ROEL François	cx 1750	PIBARD Suzanne
ROEL Jean	cx 1724	CAVALIER Jeanne
ROEL Jean	cx 1748	CAULET Louise
ROEL Pierre	cx 1728	VERDIER Jeanne
ROEL Pierre	cx 1737	BERTHEZENNE Jeanne
ROEL Pierre	cx 1777	TURC Marie
ROQUES André	cx 1742	AVESQUE Marie
ROQUES André	cx 1770	ANDRE Marie
ROQUES Antoine	cx 1748	BERTHEZENNE Madeleine
ROQUES Etienne	cx 1730	SOLANIER Marie
ROQUES Jean	cx 1738	GREFFEUILLE Jeanne
ROQUES Pierre	cx 1786	AVESQUE Marie
ROSSEL Louis	cx 1760	GOUT Jeanne
ROUQUETTE Jean-Antoine	cx 1745	BOURGADE Louise
ROUQUETTE Jean-François	cx 1782	CAULET Louise
ROUQUETTE Jean-Louis	cx 1781	MEYNADIER Marie
ROUSSET Antoine	cx 1736	LAUNE Madeleine
ROUSSET Antoine	cx 1737	TURC Suzanne
ROUSSET Antoine	cx 1770	MONNIER Louise

ROUSSET Antoine	cx 1778	ROSSEL Marie
ROUSSET Antoine	cx 1786	CLAUZEL Jeanne
ROUSSET Antoine	cx 1787	GALLARD Marianne
ROUSSET Etienne	cx 1724	BONICEL Suzanne
ROUSSET Etienne	cx 1731	PLANTIER Marie
ROUSSET Etienne	cx 1737	SALANIER Anne
ROUSSET Etienne	cx 1756	CAVALIER Suzanne
ROUSSET Etienne	cx 1762	GREISSENT Suzanne
ROUSSET Henry	cx 1784	MAURIN Suzanne
ROUSSET Jacques	cx 1756	BOURGADE Jeanne
ROUSSET Jacques	cx 1780	SAUMADE Marie
ROUSSET Jean	cx 1732	PERIER Suzanne
ROUSSET Jean	cx 1743	BERTHEZENNE Marie
ROUSSET Jean	cx 1749	BERTHEZENNE Marie
ROUSSET Jean	cx 1753	CAZALET Catherine
ROUSSET Jean	cx 1771	SERRES Suzanne
ROUSSET Jean	cx 1779	PAGEZY Jeanne
ROUSSET Jean-Pierre	cx 1728	SABATIER Jeanne
ROUSSET Jean-Pierre	cx 1732	BENESSET Catherine
ROUSSET Joseph	cx 1766	POURTAL Suzanne
ROUSSET Laurent	cx 1747	PUECH Françoise
ROUSSET Louis	cx 1742	BOISSON Suzanne
ROUSSET Louis	cx 1759	MONNIER Marie
ROUSSET Louis	cx 1764	BOURRELY Marie
ROUSSET Pierre	cx 1728	VERDIER Jeanne
ROUSSET Pierre	cx 1761	BENOIT Louise
ROUSSET Pierre	cx 1787	CLAUZEL Suzanne
ROUVEIROLLE Louis	cx 1783	BOURGADE Suzanne
ROUVEIROLLE Pierre	cx 1742	VIALLA Marie
ROUVEIROLLE Simon	cx 1742	MOURGUES Simiane
ROUVIERE Etienne	cx 1780	RAYMOND Suzanne
ROUVIERE Pierre	cx 1763	SOULATGES Louise
ROUX Auguste	cx 1786	GEMINARD Françoise
ROUX Guillaume	cx 1752	LEBRE Louise
ROUX Jacques	cx 1744	BOUDON Marie
ROUX Jacques	cx 1748	LAPIZE Jeanne
ROUX Jean	cx 1728	LIRON Marguerite
ROUX Jean	cx 1736	BRUGIER Suzanne
ROUX Jean	cx 1743	FABRE Marguerite
ROUX Jean	cx 1755	ALARY Anne
ROUX Jean	cx 1783	BROUSSOUX Marianne
ROUX Louis	cx 1767	VIRENAIRE Suzanne
ROUX Louis	cx 1773	DAUNIS Jeanne
ROUX Louis	cx 1782	BOYER Suzanne
ROUX Pierre	cx 1784	ADHERAN Suzanne
ROUZIÈRE Jean	cx 1786	GAUSSET Marie
RUAS Jacques	cx 1745	DAUDE Marie
RUAS Jacques	cx 1777	SAUMADE Marie
RUAS Jacques	cx 1780	LIBOUREL Jeanne
RUAS Jean	cx 1768	LAGET Suzanne

RUAS Jean	cx 1777	RECOULIN Anne
RUAS Jean	cx 1784	VEIGALIER Elisabeth

Quatre de ces familles ont donné des camisards : RECOULIN, REVOLTE, ROCHES, ROUSSET.

SABATIER Henry	cx 1750	VIALA Anne
SABATIER Jean	cx 1729	GOUT Jeanne
SABATIER Jean	cx 1731	FLORAC Jeanne
SABATIER Jean	cx 1732	RIGAL Gabriel
SABATIER Jean	cx 1736	PLANQUE Marguerite
SABATIER Jean	cx 1766	LIRON Louise
SALENC Auguste	cx 1742	LAUNE Marie
SALENC Jean	cx 1736	VAIGALLIER Françoise
SALENC Laurent	cx 1779	ANDRE Jeanne
SALENDRES Guillaume	cx 1780	ABRIC Rose Victoire
SALIEGE André	cx 1781	DAUNIS Suzanne
SALIEGE Antoine	cx 1781	DAUNIS Jeanne
SALIEGE Jean-Pierre	cx 1736	PASCAL Madeleine
SALIEGE Jean-Pierre	cx 1777	GARDIES Jeanne
SALIEGE Marc-Antoine	cx 1780	TINEL Jeanne
SALLES Antoine	cx 1730	POUJOL Marguerite
SALLES Jean	cx 1732	CAMPREDON Jeanne
SALLES Pierre	cx 1746	SALENC Jeanne
SALLES Samuel	cx 1726	MAZAURIC Jeanne

Familles de camisards, les SABATIER, SALEC et SALLES ont été respectivement impliquées dans les affaires de Fraissinet-de-Fourques, du Pompidou et d'Auzillargues.

SALTET François	cx 1737	COMBEMALLE Marie
SALTET François	cx 1740	PAGEZY Jeanne
SALTET Jean	cx 1732	CAMPREDON Jeanne
SALTET Jean	cx 1754	BLANC Marie
SALTET Jean	cx 1764	LIAUTARD Isabeau
SALTET Jean	cx 1766	CAVALIER Isabeau
SALTET Pierre	cx 1729	VERDIER Marie
SALTET Pierre	cx 1737	LAUTAL Marie
SALTET Pierre	cx 1760	CAVALIER Jeanne
SALTET Pierre	cx 1760	CAVALIER Suzanne
SALTET Pierre	cx 1783	BOYER Jeanne
SANGUINEDE Pierre	cx 1727	DELON Isabeau
SANGUINEDE Pierre	cx 1756	GARDIES Marguerite
SARRAN François	cx 1777	MAZAURIC Marie
SAUMADE Antoine	cx 1757	BOURELY Jeanne
SAUMADE Jacques	cx 1763	MARTIN Suzanne

SAUMADE Louis

cx 1767

AGULHON Anne

Les SAUMADE ont été impliqués dans de nombreuses affaires judiciaires d'une extrême gravité pendant la guerre des camisards et sous la Restauration.

SAUVAIRE André

cx 1741

MEYNADIER Anne

SAUVAIRE André

cx 1744

SANGUINEDE Marie

La famille de camisards SAUVAIRE a compté sous les armes trois jeunes filles, Diane, Marguerite et Marie.

SAVANIER Barthélemy

cx 1738

SOULIER Jeanne

SEGUIER Antoine

cx 1740

BOYER Jeanne

SEGUIER Antoine

cx 1779

ILLAIRE Jeanne

SEGUIER Guillaume

cx 1743

GALLAIRD Madeleine

SEGUIER Jean

cx 1751

ILLAIRE Marie

SEGUIER Jean

cx 1751

VILLARET Marie

SEGUIER Jean

cx 1744

NEGRE Louise

SERRIERE Jean

cx 1781

METGE Marie

SERRIERE Louis

cx 1784

BOURELLY Marie

La famille de camisards SERRIERE a fait sa reddition en octobre 1704 à Sain-Jean-du-Gard.

SIGAL Jean-Louis

cx 1781

GOUT Elisabeth

SIMON Jacques

cx 1742

ALCAÏS Marie

SIVAL Pierre

cx 1738

TINEL Marie

SOLIER Jean

cx 1754

BLANC Marie

SOLIGNAC Jean

cx 1774

LIBOUREL Marie

SOLIGNAC Joseph

cx 1745

MOURGUES Louise

SOLLIER François

cx 1757

HIERLE Marie

SOULATGES David

cx 1737

MAZAURIC Jeanne

SOULATGES Henri

cx 1745

GUERIN Jeanne

SOULATGES Henri

cx 1754

SOULATGES Elisabeth

SOULATGES Jacques

cx 1739

MANOËL Suzanne

SOULATGES Jean

cx 1737

PHILIP Marie

SOULATGES Jean

cx 1781

DELON Suzanne

SOULATGES Jean-Louis

cx 1757

BERNARD Jeanne

SOULATGES Jean-Louis

cx 1782

ROEL Madeleine

SOULATGES Jean-Louis

cx 1783

CABANEL Marie

SOULATGES Jean-Louis

cx 1785

MEJANEL Suzanne

SOULATGES Jean-Louis

cx 1787

AURES Madeleine

SOULATGES Jean-Pierre

cx 1776

TURC Marie

SOULATGES Louis

cx 1785

MAZAURIC Jeanne

SOULATGES Pierre

cx 1755

CAÏLA Anne

SOULATGES Valentin

cx 1760

FAGES Jeanne

SOULIER François	cx 1783	ILLAIRE Claude
SOULIER Henri	cx 1786	COUDERC Marie
SOULIER Jean	cx 1782	PLANQUE Marianne
SOULIER Jean-Louis	cx 1738	TURC Jeanne
SOULIER Louis	cx 1742	BROUSSOUX Marie
SOULIER Louis	cx 1742	ROUSSEL Louise
SOULIER Louis	cx 1778	PERIER Marianne
SOULIER Pierre	cx 1779	POUJOL Marie

La famille de camisards SOULIER a donné d'excellents armuriers et chirurgiens aux troupes de Rolland et de Molines.

TARTEYRON Etienne	cx 1726	LOZERAN Marthe
TEISSERES Antoine	cx 1765	MAZAURIC Jeanne
TEISSERES Etienne	cx 1780	MAZAURIC Marie
TEISSERES Jean	cx 1728	COMBES Jeanne
TEISSERES Jean	cx 1731	ARBOUX Jeanne
TEISSERES Jean	cx 1762	MARTIN Marie
TEISSERES Jean	cx 1762	THERON Suzanne
TEISSERES Jean	cx 1774	PONTIER Louise
TEISSERES Jean	cx 1780	ALBERNAS Jeanne
TEISSERES Jean	cx 1782	SAUVAIRE Marie
TEISSERES Pierre	cx 1767	VERDIER Jeanne
TEISSERES Pierre	cx 1787	MAFFRE Jeanne
TEULE Antoine	cx 1782	FESQUET Jeanne
TEULE François	cx 1750	PIBAROT Suzanne
TEULE François	cx 1767	BERTHEZENNE Suzanne
TEULE François	cx 1778	MARTIN Louise
TEULE Henry	cx 1746	EUZIERE Catherine
TEULE Henry	cx 1777	CHABAL Elisabeth
TEULE Pierre	cx 1744	GRAS Jeanne
TEULON Antoine	cx 1754	GRAS Jeanne
TEULON François	cx 1767	BERTHEZENNE Suzanne
TEULON Henry	cx 1763	TURC Marie
TEULON Henry	cx 1763	VIVENT Marie
TEULON Jean	cx 1786	BENOIT Suzanne
TEULON Pierre	cx 1730	CRESPY Jeanne
TEULON Pierre	cx 1737	BOISSON Isabeau
TEULON Pierre	cx 1769	AIGOIN Marie
TEYSSONNIERE Henri	cx 1784	MOURGUES Suzanne
TEYSSONNIERE Jacques	cx 1752	FORTIT Marie
TEYSSONNIERE Jean	cx 1743	CAVALIER Jeanne
TEYSSONNIERE Jean	cx 1756	BOURELLY Marie
TEYSSONNIERE Jean	cx 1762	VERNET Suzanne
TEYSSONNIERE Louis	cx 1754	AFFORTIT Marianne
TEYSSONNIERE Louis	cx 1782	GOUT Marie
THEROND Antoine	cx 1787	AURES Suzanne
THEROND Jacques	cx 1730	DAUNIS Marguerite

THEROND Jacques	cx 1778	AIGOIN Marie
THEROND Pierre	cx 1780	ROCHETTE Suzanne
TINEL Jacques	cx 1727	ROUQUIER Marie
TINEL Jean	cx 1735	MOURGUES Espérance
TINEL Jean	cx 1745	GUERIN Marie
TOUREILHE Jean	cx 1733	PAGEZY Jeanne
TOUREILHE Jean	cx 1776	CAVALIER Louise
TOUSSAINT Maurin	cx 1766	ASTRUC Marie
TOUZELY André	cx 1754	SALLES Jeanne
TOUZELY Jean	cx 1777	ROCHEBLAVE Elisabeth
TREILLES Antoine	cx 1742	GALLARD Louise
TREILLES Antoine	cx 1787	ILLAIRE Marie
TREILLES Jean-Louis	cx 1785	BOUDON Jeanne
TREILLES Jean-Pierre	cx 1770	MANOËL Suzanne
TREILLES Salomon	cx 1731	DAUNIS Marie
TRIAIRE Guillaume	cx 1727	MONTILHON Marie
TRIAIRE Jean-Bernard	cx 1770	VIELLES Marie
TRIAIRE Jean-David	cx 1770	VIELLES Marie
TURC François	cx 1755	MAZAURIC Suzanne
TURC François	cx 1778	ALCAÏS Jeanne
TURC Jacques	cx 1734	NEGRIER Jeanne
TURC Jacques	cx 1753	ARMAND Suzanne
TURC Jacques	cx 1782	GAL Marie
TURC Jean	cx 1731	LIRON Suzanne
TURC Jean	cx 1735	MAZAURIC Jeanne
TURC Jean	cx 1744	CLERGUES Louise
TURC Jean	cx 1753	PASSENAL Jeanne
TURC Jean	cx 1786	DELON Françoise
TURC Louis	cx 1760	SOULATGES Marie
TURC Louis	cx 1780	MONNIER Louise

Famille de camisards, les TEULE, TEULON et THEROND se rendirent en octobre 1704. Une partie des TURC passèrent en Allemagne.

VALLAT François	cx 1730	MAZAURIC Suzanne
VALLAT François	cx 1771	BOMPAR Marie
VALLAT François	cx 1787	BASTIDE Marie
VALLAT Guillaume	cx 1729	BESSON Suzanne
VALLAT Jean	cx 1741	JOURNET Madeleine
VALLAT Jean	cx 1757	CHABAL Marie
VALLAT Jean	cx 1759	MARTIN Marie
VALLAT Jean	cx 1761	DELON Jeanne
VALLAT Jean	cx 1766	ASTRUC Suzanne
VALLAT Jean	cx 1783	CHABAL Marianne
VALLAT Pierre	cx 1772	CAVALIER Marie
VALLAT Pierre	cx 1775	RAYMOND Marie

Les VALLAT participèrent au soulèvement de Bassurels en 1702.

VAQUIER François	cx 1777	AIGOIN Louise
VAQUIER François	cx 1779	SOULIER Louise
VAQUIER Jacob	cx 1745	PERIER Madeleine
VAQUIER Louis	cx 1779	GARDIES Jeanne
VAQUIER Louis	cx 1789	DHOMBRES Marianne
VAQUIER Paul	cx 1746	PERIER Madeleine
VAQUIER Pierre	cx 1779	ROUSSET Marie

Membres de la bande de «La Rose », les VAQUIER se rendirent à Saint-Jean-du-Gard en octobre 1704 (alias VACHIER).

VALMALLE Henri	cx 1771	MANOËL Suzanne
VALMALLE Jean	cx 1728	ROCHES Jeanne
VALMALLE Jean	cx 1749	ETIENNE Jeanne
VALMALLE Jean	cx 1776	GAUSSENS Louise

Il s'agit des cousins des frères VALMALLE, du Pompidou, lieutenants de Castanet. Sous les ordres de Thomas VALMALLE dit «La Rose », ils participèrent à la bataille de Soumane.

VEDRINES Jean-François	cx 1761	SALLES Anne
------------------------	---------	-------------

Membres de la bande de «La Rose », ils ne doivent pas être confondus avec leur compagnon homonyme VEDRINES qui se réfugia à Genève.

VERDIER André	cx 1746	LAGET Jeanne
VERDIER Antoine	cx 1734	AURES Anne
VERDIER Antoine	cx 1735	DIDES Anne
VERDIER Antoine	cx 1742	CARRIERE Marie
VERDIER Antoine	cx 1780	PAGES Marie
VERDIER François	cx 1782	VIRENAIRE Jeanne
VERDIER Henri	cx 1776	MEJEAN Marie
VERDIER Jacques	cx 1735	BLANC Suzanne
VERDIER Jacques	cx 1760	PRATLONG Catherine
VERDIER Jacques	cx 1760	DESHONS Catherine
VERDIER Jacques	cx 1743	GUERIN Jeanne
VERDIER Jacques	cx 1775	VAQUIER Marie
VERDIER Jean	cx 1779	SABATIER Suzanne
VERDIER Jean-Antoine	cx 1764	COMBEMALLE Laurence
VERDIER Jean-Louis	cx 1781	ADHERAN Marie
VERDIER Louis	cx 1740	DELON Jeanne
VERDIER Louis	cx 1781	GAUFFRE Louise
VERDIER Pierre	cx 1739	TURC Jeanne
VERDIER Pierre	cx 1767	LIAUTARD Isabeau
VERDIER Pierre	cx 1773	CABANEL Jeanne
VERDIER Pierre	cx 1779	CABANEL Suzanne
VERDIER Pierre	cx 1780	GEMINARD Marie

Camisards occasionnels, les VERDIER se sont alliés à des défenseurs acharnés de « la cause », les DIDES, DELON, PRATLONG, TURC, VAQUIER, etc...

VERNET Jean	cx 1756	MANOËL Suzanne
VERTY Antoine	cx 1782	BONNET Suzanne
VERTY Pierre	cx 1729	BRTHEZENNE Marie
VERTY Pierre	cx 1786	MAZOYER Suzanne
VIALLA Antoine	cx 1781	VERDIER Marguerite
VIALLA Jacques	cx 1787	ROUSSET Marie
VIALLA Pierre	cx 1737	CARRIERE Marguerite
VIDAL Simon	cx 1734	ANDRE Marguerite
VIEILLEDENT Joseph	cx 1769	BOURGADE Louise
VIELLES Moïse	cx 1772	CHABAL Suzanne
VIERNES Jean-Pierre	cx 1785	BLAISE Suzanne
VIERNES Joseph	cx 1745	PERIER Marguerite
VIGNOLLES Pierre	cx 1737	GOUT Anne
VILLARET Antoine	cx 1742	ROUSSET Marie
VILLARET Guillaume	cx 1730	MAZAURIC Anne
VILLARET Guillaume	cx 1737	PLAN Marie
VILLARET Guillaume	cx 1774	CHABAL Suzanne
VILLARET Jean	cx 1773	GEMINARD Marie
VILLARET Jean	cx 1778	LAPIERRE Suzanne
VILLARET Paul	cx 1736	TEULON Catherine

Les VILLARET firent partie des dernières familles à rendre leurs armes en 1705.

VIRENAIRE Antoine	cx 1778	PASTRE Jeanne
VIRENAIRE Antoine	cx 1780	BRUGUIER Louise
VIRENAIRE Etienne	cx 1731	POUJOL Jeanne
VIRENAIRE Etienne	cx 1775	BERTHEZENNE Suzanne
VIRENAIRE Gabriel	cx 1730	BLANC Jeanne
VIRENAIRE Gabriel	cx 1733	FABRES Jeanne
VIRENAIRE Guillaume	cx 1727	MONTILHON Marie
VIRENAIRE Guillaume	cx 1737	PLAN Marie
VIRENAIRE Jacques	cx 1740	ROUSSET Jeanne
VIRENAIRE Jean	cx 1745	ILLAIRE Suzanne
VIRENAIRE Jean	cx 1753	MAZAURIC Anne
VIRENAIRE Louis	cx 1775	BERTHEZENNE Suzanne
VISSEC Jacques	cx 1736	EUZIERE Anne
VIVENS François	cx 1757	MAZAURIC Suzanne
VIVENS Henry	cx 1785	GARDIES Louise
VIVENS Jacques	cx 1769	SABATIER Suzanne
VIVENS Jean	cx 1743	LIBOUREL Gédie

La parenté de cette famille avec le prédicateur VIVENT n'est pas établie.

VOIRON Etienne	cx 1776	REINET Marguerite
----------------	---------	-------------------

Thierry DUPUY

QUESTIONS

01-10 RIVET

Je cherche une personne susceptible de traduire le texte reproduit ci-dessous, de corriger les fautes de transcription et d'en donner la traduction.

Il s'agit d'un commentaire de Rivet sur Cameron écrit dans sa lettre du 21 janvier 1629.

J.-L. TULOT